



## 7e séance du Conseil général de la ville de la Chaux-de-Fonds

**Lundi 31 mai 2021 à 19h30**

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

### Procès-verbal

**Présidence** : Karim Boukhris (POP)

**Présent-e-s** : Babando Cyril, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Brechbühler Jean-Pierre, Chouiter Djebaili Amina, Christen Jean-Denis, Courvoisier Blaise, Erard Monique, Favre Andy, Freitag Manon, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Guyot Ilinka, Haldimann Cédric, Jaquet-Tissot Aline, Jeandroz Françoise, Lalive Jean-Emmanuel, Lalive Todeschini Laure, Leitenberg Brigitte, Locatelli Silvia, Mbemba Christophe, Moser Claude-André, Nussbaumer Daniel, Othenin-Girard Alain, Perret François, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Stehlin Laurent, Strub Yves, Tissot Nathalie, Tritten Jean-Jacques, Vaucher Alain, Vaucher Frédéric, Zender Lara

**Excusé-e-s** : Bieler Gaëtan, Brossard Carmen, Curty Sarah, Erard Sven, Houlmann Alexandre, Pittet Vincent

**Suppléant-e-s présent-e-s** : Bühler Pascal, Curty Anthony, Finger Evan, Jobin Patrick, Perret Julie, Piguet Christian

Le Conseil communal siège *in corpore*.

**M. Karim Boukhris, Président :** Bonsoir, Mesdames et Messieurs, nous allons pouvoir débiter cette 7<sup>e</sup> séance du Conseil général de la législature.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je vous donne communication des objets qui ont été déposés au bureau.

## 7e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Lundi 31 mai 2021 à 19h30**

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

### Ordre du jour

1. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
2. Élection d'un membre du PLR à la commission financière.
3. Rapport au Conseil général relatif à la présentation du programme de législature : *La Chaux-de-Fonds 2020 – 2024, Une ville en mutation* (PRES).
4. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion de M. Julien Gressot du 29 août 2017 intitulée "Pour ne pas détruire le tissu associatif de notre ville" (DREPES).
5. Rapport au Conseil général en réponse aux postulats des groupes POP "Instruction publique, culture et intégration, Une vraie politique d'intégration" et socialiste "pour une politique d'intégration communale relatif à la création d'un poste de délégué à l'intégration" (DICI).
6. Interpellation urgente du groupe PLR intitulée "Quelle place pour nos futures manifestations chaux-de-fonnières ?", déposée lors de la séance du 6 mai 2021 et non développée (texte suit).
7. Motion du groupe des Verts intitulée "Comment et où permettre l'installation de panneaux solaires par des propriétaires et des locataires dans l'impossibilité de le faire chez eux ?", déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (texte suit).

*L'amendement du PVL, déposé lors de la séance du 6 mai 2021, sera traité sous ce point.*

8. Motion du groupe des Verts intitulée "Écopâturage sur le territoire communal", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
9. Question du groupe PLR intitulée "Incivilités dans les poubelles de la Ville", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
10. Question écrite du groupe des Verts intitulée "Enfer fiscal, La Chaux-de-Fonds, c'est très réducteur", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
11. Motion du groupe socialiste intitulée "Pour des protections menstruelles à disposition dans les écoles", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
12. Interpellation du groupe socialiste intitulée "Quel avenir pour la carte journalière CFF", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
13. Question du groupe PLR intitulée "Existe-t-il une planification à moyen terme des ouvertures de chantiers ?", déposée lors de la séance du 6 mai 2021 et non développée (texte suit).
14. Motion du groupe PVL intitulée "Participation à La Chaux-de-Fonds", déposée lors de la séance du 6 mai 2021 et non développée (texte suit).
15. Question écrite du groupe PLR intitulée "Dring Dring ?", déposée lors de la séance du 6 mai 2021 et non développée (texte suit).

*Karim Boukhris*  
*Président du Conseil général*

## Objets déposés

---

### Résolution interpartis des Vert-e-s et du POP

#### **"Pour une gestion plus durable du patrimoine boisé en limitant la coupe et l'élagage des arbres sur le territoire communal tant que durera l'urgence climatique"**

*Les arbres étant des êtres vivants, leur abattage ou un élagage trop sévère occasionnent des dommages irréversibles. En outre, le remplacement d'arbres adultes à la couronne développée par de jeunes pousses qui doivent encore prendre leur essor limite l'efficacité des arbres dans la lutte contre le réchauffement climatique particulièrement en ville où ils jouent un rôle essentiel de climatiseurs (réf : Pro Natura Magazine 2/2021 p.9).*

*En complément à la motion du POP, du PS et des Vert-e-s pour l'établissement d'un plan "climat", **nous aimerions relever que la préservation des arbres et des espaces verts, ainsi que des jardins, dans le périmètre urbain, mais aussi sur l'ensemble du territoire communal, est un élément indispensable d'une lutte efficace contre le réchauffement climatique.***

*Dans ce cadre, il conviendrait d'appliquer sur l'ensemble du territoire communal une politique encore plus protectrice de notre patrimoine boisé qui contribue, dès à présent, à freiner l'emballement du réchauffement climatique. Il s'agirait de limiter l'abattage et l'élagage des arbres adultes sains dont la couronne est bien développée ainsi que de concevoir un plan concret de préservation des allées, haies, bosquets et autres espaces boisés propices au délassement de la population (pistes Vita par exemple), de promotion des jardins et des espaces verts.*

*Ce qui ne dispense pas d'étudier en parallèle comment et où en planter d'autres qui prendront le relai lorsque ceux que nous admirons aujourd'hui, comme nos grands épicéas, auront malheureusement succombé au réchauffement.*

*Il y a ainsi urgence et il serait également important de s'atteler, pourquoi pas avec l'appui d'étudiant-e-s en master de la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel, à un inventaire des haies et bosquets ainsi que des allées méritant protection dans notre Ville et sur l'ensemble du territoire communal, dans le respect scrupuleux des lois, des règlements et des bonnes pratiques comme par exemple Le guide des aménagements extérieurs et sa liste des espèces recommandées (pour éviter des dérives du type de celle de la Place de la Carmagnole ou de l'abattage de l'Allée du Bois du Couvent et des élagages sévères des arbres pourtant protégés de l'Allée de la Sombaille. À ce dernier titre d'ailleurs, la Commune devrait veiller à répercuter les obligations découlant de la législation et des bonnes pratiques précitées dans les baux de ses paysans*

*communaux, lesquels baux devraient être repris et amendés dans ce sens à l'occasion de chacun de leur renouvellement au moins.*

*Pourquoi cela ? :*

- *Les îlots de verdure sont la meilleure manière de lutter contre la canicule en ville ;*
- *Les arbres adultes sains avec une couronne bien développée et un volume de feuilles important absorbent plus de CO2 que les jeunes pousses ;*
- *Ces mêmes arbres avec beaucoup de feuilles fixent également la pollution de l'air ;*
- *Du point de vue de la biodiversité, un arbre majeur a un impact tout autre qu'un arbrisseau ;*
- *Les arbres sont utiles contre le bruit en ville*
- *Enfin, la vue des arbres procure un sentiment de bien-être aux êtres humains et influence positivement leur santé physique et morale.*

*Pour toutes ces raisons, il convient de préserver notre patrimoine boisé qui n'est pas remplaçable ni "reconstituable" à brève échéance ; un jeune arbre nécessitant, à notre altitude, 25 à 30 ans de croissance avant d'être à même de fournir les mêmes services que ceux qui sont malheureusement encore trop souvent abattus ou élagués sévèrement.*

*Sources :*

- *étude de l'EMPA sur le rôle des arbres dans la diminution du bruit en ville ;*
- *Pourquoi les villes doivent planter des arbres, mais de manière intelligente, interview de Caroline Mollie ([www.rts.ch](http://www.rts.ch))*
- *Ph. Clergeau : « Urbanisme et biodiversité, vers un paysage vivant structurant le projet urbain » ;*
- *Magazine Pro Natura 2/2021*
- *Marcel Jacquat : « Beauté des arbres et charme des allées », in Jura pluriel, N°59 printemps-été 2011 ;*
- *Science & Vie, No 1226, novembre 2019, p. 71 en particulier.*
- *Magazines du WWF*

*Pour le groupe des Vert-e-s : Nathalie Tissot, Aline Jaquet-Tissot, Jean-Emmanuel Lalive, Ilinka Guyot, Jean-Jacques Tritten, Laura Lalive Todeschini*  
*Pour le groupe du POP : Julien Gressot*

---

## **Question écrite des Vert-e-s**

### **Mise en sens unique de la rue de Gibraltar**

*J'ai appris, par communiqué de presse, la modification de la circulation sur la rue de Gibraltar. Conduisant le bus scolaire et passant plusieurs fois par jour par cette rue, cette modification me surprend. En effet, la plupart du temps, on cherche à réduire le trafic en installant des chicanes pour réduire le trafic mais, dans ce cas, on améliore la fluidité en mettant le trafic à sens unique dans une zone à 30 km/h.*

*Ce qui me préoccupe c'est l'accroissement du trafic devant des collèges avec des enfants en bas âge.*

*Je m'explique :*

*- La rue Gibraltar, en sens unique à la montée, va certainement faciliter le passage du trafic venant de la zone industrielle de l'Hôtel-de-Ville en direction est, en passant devant le Collège de Bellevue.*

*- Dans l'autre sens, depuis le quartier est, le trafic devra se faire par le Pont de la rue du Crêt et emprunter la rue de la Promenade et ainsi passer devant le Collège de la Promenade. Cet itinéraire peut sembler plus fluide mais il faut prévoir que ces deux rues sont déjà encombrées par les élèves qui traversent les différents passages pour piétons, les voitures des parents et le train...*

*Concernant le débouché de la rue de Gibraltar sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, il n'y a pas eu, à ma connaissance, beaucoup d'accidents. C'est vrai que le débouché n'est pas toujours facile.*

*Je me permets donc de poser la question de savoir quelles sont les raisons qui ont justifié cette modification du marquage routier de cette rue ?*

*Pour Les Vert-e-s : François Perret*

---

### **Motion interpartis "Pour que La Chaux-de-Fonds dépose un dossier de candidature pour devenir « Ville du Goût »"**

*Une alimentation saine et équilibrée est un enjeu majeur dans nos sociétés sédentarisées. Manque de temps, de connaissances et d'envie font que de plus en plus de personnes se tournent vers les aliments transformés, les fast-foods et les plaisirs de la table se perdent. Pourtant, partager de bons*

*repas et s'alimenter correctement permettent à la fois de se maintenir en bonne santé, d'avoir du plaisir en famille ou entre ami·e·s, d'utiliser des aliments durables et de saison et donc d'être écologique tout en favorisant le commerce local et en valorisant le patrimoine et les savoir-faire régionaux ; ces différents objectifs sont au cœur de la "Semaine du goût".*

*Cet évènement de portée nationale est organisé une fois par année. Une ville-hôte accueille une partie des évènements, notamment la cérémonie de clôture et différentes actions, et devient l'ambassadrice privilégiée de cette manifestation. Ces évènements médiatisés sont également l'occasion de valoriser une cité, ses traditions, son savoir-faire, ses spécialités régionales et ses producteurs locaux.*

*Un tournus a lieu entre les diverses régions linguistiques suisses pour devenir "Ville suisse du goût". En 2021, il s'agit de Genève<sup>1</sup>. 2025 est la prochaine année disponible pour une ville romande, mais l'édition suivante pourrait également être envisagée.*

*Cette motion demande que La Chaux-de-Fonds étudie la possibilité de se porter candidate pour devenir "Ville suisse du goût". Une telle candidature permettrait de valoriser les savoir-faire et produits locaux et entrerait ainsi parfaitement dans les objectifs du programme de législature pour la valorisation du commerce local de bouche. Outre favoriser le commerce local et mettre en valeur notre Ville et alentours, la "Semaine du goût" est également l'occasion de présenter à notre population et aux visiteurs la richesse et la diversité culinaires de notre région, de mettre en lumière les artisans locaux et de sensibiliser aux vertus d'une alimentation saine, durable et équilibrée pour la santé et le bien-être.*

*Pour le POP : Julien Gressot*

*Pour le PVL : Brigitte Leitenberg*

*Pour le PS : Pierre-Alain Borel*

*Pour Les Vert-e-s : Nathalie Tissot, Christian Piguet*

*Pour Le Centre : Manon Freitag*

*Pour le PLR : Alain Vaucher*

*Pour l'UDC : Andy Favre*

---

<sup>1</sup> Pour plus d'information sur cette manifestation culinaire, consulter le Site : [Accueil - La Semaine du Goût \(gout.ch\)](http://Accueil - La Semaine du Goût (gout.ch))

### **Motion "La Chaux-de-Fonds, une Ville ouverte et active contre toute forme de discrimination"**

*Lors de ces derniers mois, le Conseil général a manifesté à deux reprises sa volonté d'agir pour une communauté plus inclusive. Ainsi, le 1<sup>er</sup> septembre 2020, notre Autorité acceptait la motion du PS et du POP "Harcèlement de rue : agissons". Lors de l'adoption du budget 2021, notre Parlement a également validé un arrêté demandant la création d'un poste et de moyens dédiés à l'intégration.*

*Ces deux objets ont en commun la volonté exprimée de faire de notre Ville un lieu de vie bannissant les discriminations. Cependant, au fil des mois, il est apparu que la vocation de ces textes pouvait potentiellement avoir une interprétation restrictive qui n'inclurait pas toutes les facettes de la problématique. À titre d'exemple, si les objets précités se sont largement focalisés sur les discriminations sexistes et racistes, celles liées par exemple à la transidentité ou au harcèlement en lien avec les orientations sexuelles n'ont été que peu thématiques. Pourtant, le rapport relatif à l'intégration démontre bien que le problème est bien plus large et qu'il est important d'avoir également ces éléments à l'esprit. Cette prise de conscience a permis d'analyser quels outils il s'agirait de mettre en place, de manière transversale. Cela permettra réellement de tendre vers une communauté exempte de toute forme de discrimination et en incluant une réflexion sur les deux objets évoqués ci-dessus.*

*C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'élargir l'analyse posée à l'ensemble des situations pouvant conduire à des discriminations et de réfléchir à des pistes concrètes pour les combattre. En effet, les structures actuelles dissuadent les victimes d'entreprendre des démarches pour être entendues, protégées et soutenues. La Ville pourrait ainsi mettre en place des protocoles pour favoriser une tolérance zéro face aux attitudes discriminatoires, cela afin que les plaintes puissent être déposées en limitant au maximum leurs effets potentiellement aggravants, que les victimes soient accompagnées et conseillées, etc.*

*Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal d'agir directement sur les deux champs de compétence que sont l'école et l'administration communale par la mise en place d'une série d'actions notamment :*

- *Une sensibilisation non seulement des élèves mais également du corps enseignant et des directions d'école aux problématiques de*

*discrimination de manière large, particulièrement de celles encore trop souvent invisibilisées (transidentité). La mise à disposition d'outils d'orientation permettant de guider les personnes touchées vers les associations ou autres professionnel-le-x-s spécialistes dans ces sujets ;*

- *Une sensibilisation du personnel de l'administration allant dans le même sens avec la mise en place d'une charte visant à prévenir les attitudes discriminatoires internes et à promouvoir un accueil et traitement égalitaires de toute personne se présentant notamment aux guichets ;*
- *La mise à disposition des contacts nécessaires et d'une formation adaptée pour le personnel des ressources humaines en priorité, et également pour les autres services, afin d'orienter le personnel communal qui serait confronté à ce type de comportement ou problématique ;*
- *L'examen de moyens de facilitation lors de demandes d'habitant-e-x-s de la Ville pour un appui aux démarches visant au changement d'identité civile.*

*Ces éléments peuvent trouver des synergies importantes avec la mise en place du poste lié à l'intégration et les mesures à mettre en place contre le harcèlement.*

*Pour le POP : Lara Zender*

*Pour le PS : Silvia Locatelli*

---

### **Interpellation urgente du groupe socialiste : Neuchâtel centre de l'horlogerie ?**

*En ouvrant le journal samedi 15 mai, j'ai été complètement désarçonnée par ce que je venais de lire : Neuchâtel était décrétée berceau de l'horlogerie ! Avec un salon horloger qui deviendrait le premier évènement post-pandémie de la planète montres ! Celui-ci nommé "Imagination".*

*Reconnaissez qu'il y a de quoi se poser des questions ! Le Canton, Centre de l'horlogerie en Suisse éventuellement, mais la Ville de Neuchâtel ? La Chaux-de-Fonds n'a-t-elle pas été vers 1900 la ville dans laquelle s'est*

*manufacturé un des plus grands nombres de montres au niveau mondial ? Sommes-nous oubliés ? Snobés ?*

*Nos demandes répétées maintes fois de doter le Service de l'économie d'un responsable à l'affût de ce qui se passe et prêt à proposer de bonnes solutions deviennent incontournables ! Que se passe-t-il dans ce Service dont nous aurions bien besoin dans cette période compliquée ?*

*Pour le groupe socialiste : Monique Gagnebin*

---

### **Question au Conseil Communal**

#### **Distribution des documents "budget", "comptes" et "autres" : les petits ruisseaux font les grandes rivières**

*Lors de la distribution récente des dossiers "comptes 2020", ces derniers ont d'abord transité par Daillens avant de revenir à la Chaux-de-Fonds. Outre le montant dépensé pour ses envois (colis), il s'agit ici également d'un non-sens écologique. Ne pourrait-on pas mettre à disposition ces documents au bureau communal ou les distribuer lors de la précédente séance si les dates coïncident ?*

*Pour le PVL : Alain Othenin-Girard*

---

**M. Karim Boukhris, Président :** Nous allons donc pouvoir passer à l'ordre du jour, le premier point qui concerne l'assermentation des nouvelles conseillères générales et nouveaux conseillers généraux. Ces personnes remplacent les démissionnaires suivants : Monsieur Blaise Fivaz, Monsieur Marc Fatton, Madame Paola Roulet, Madame Cécile Guinand, Madame Crystel Graf et Madame Rose Lièvre Assamoi. J'ai tout redit, étant donné que je ne savais plus quelle démission avait été annoncée ou pas.

Ainsi je procède à l'assermentation des personnes qui sont ici présentes et qui viennent rejoindre notre Assemblée, notre Conseil.

**Madame Julie Perret ainsi que Messieurs Anthony Curty, Raphaël Fehlmann, Grégory Rochat et Patrick Jobin ont été assermentés.**

**APPLAUDISSEMENTS**

**M. Karim Boukhris, Président** : Voilà, donc. Juste un détail pour les scrutateurs : Monsieur Fehlmann et Monsieur RoCHAT ne siègent pas. Ils ne seront pas comptés lors des votes.

Nous pouvons passer au point 2 de l'ordre du jour et profitons pour procéder également à une deuxième élection dont la démission est survenue après l'élaboration de l'ordre du jour.

### **Élection dans les commissions**

En remplacement de Madame Crystel Graf (PLR) à la Commission financière : Monsieur Maël Iseli.

### **0 Élection d'un membre des Vert-e-s à la Commission temporaire de planification territoriale.**

En remplacement de Monsieur Marc Fatton (Les Vert-e-s) à la Commission temporaire de planification territoriale : Monsieur Jean-Jacques Tritten.

**M. Karim Boukhris, Président** : Nous pouvons passer à la suite de l'ordre du jour, donc au point 3.

## Rapport d'information du Conseil communal

**relatif à la présentation de son programme de législature :  
*La Chaux-de-Fonds 2020 – 2024, une ville en mutation***

(du 19 mai 2021)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

L'art. 116 du Règlement général (du 2 juillet 2019) prévoit que :

*Au début de et pour chaque période de législature, le Conseil communal élabore un programme de législature et une planification financière. Il annonce les grandes orientations du Conseil communal, les projets dont il souhaite la réalisation, leur degré d'urgence et l'ordre de grandeur des dépenses adapté à la situation financière de la Ville.*

Par le biais du présent rapport, le Conseil communal a l'avantage de vous soumettre en annexe son programme pour la législature 2020 – 2024, "*Une ville en mutation*", lequel est accompagné d'un plan financier.

L'objectif du Conseil communal est de vous présenter en guise de programme de législature une boussole de son action pour les quatre ans à venir et au-delà par un document relativement bref, facilement appréhendable et agréable à lire. C'est dans cet esprit qu'il a travaillé et c'est également la raison pour laquelle il a consenti à une mise en page particulière, avec ligne graphique et illustrations, du document final.

Il est à noter que le Conseil communal a dû à regret renoncer à une démarche participative réunissant l'ensemble des chef-fe-s de service, voire des cadres, de l'administration. En effet, les mesures sanitaires et autres restrictions liées à la pandémie rendaient extrêmement difficile la tenue d'une séance au vert avec une trentaine de personnes et le travail en groupe par ateliers suivi de restitutions partagées. À cela, s'ajoutaient des délais courts induits par une législature raccourcie. Le Conseil communal ne pouvait envisager de vous soumettre son plan d'action après l'été 2021.

Aussi le Conseil communal, entouré de l'assistante de direction du DEFASI (dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des institutions) et de l'administratrice du DUBREC (dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication), a dû se résoudre à élaborer une première ébauche de programme de législature découlant d'une réflexion interne. Pour ce faire, il s'est largement inspiré des philosophies et des visions d'ores et déjà à l'œuvre dans les services et au sein de l'ancien collègue exécutif ; il a toutefois souhaité valoriser les dynamiques progressistes et accentuer les ambitions et le rythme nécessaire à la mutation positive de notre ville.

Dans un second temps, il a soumis ce premier document aux chef-fe-s de tous les services de la ville en sollicitant une relecture ponctuée de commentaires et de suggestions.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
Théo Huguenin-Elie      Daniel Schwaar

**Annexes:**

- Programme de législature *La Chaux-de-Fonds 2021 – 2024, une ville en mutation*
- Plan financier

**M. Julien Gressot, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est avec plaisir et intérêt que le POP a pris connaissance du Programme de législation 2020-2024 présenté en mai 2021 en raison des circonstances que l'on connaît toutes et tous.

Le POP en a pris connaissance avec intérêt car un Programme de législation donne un cap, une vision ; celle qu'entend suivre le Conseil communal ces prochaines années. Plaisir également car ce rapport est de grande qualité tant sur le fond sur la forme et c'est un fait que nous tenons à relever car, même si un contenant ne fait pas le contenu, dans ce cas l'écrin fait honneur aux lignes d'horizon tracées. Nous remercions vivement l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration de ce Programme.

Ce rapport confirme la vision annoncée depuis le début de législation à savoir la nécessité, pleinement partagée au POP, de mettre en œuvre un plan de relance. Ce plan doit permettre à notre Commune d'avoir des perspectives, de se tourner vers l'avenir. Après une législation et demie consacrée à une politique d'austérité, avec les résultats que l'on connaît, il était grand temps de redonner des moyens à notre Ville pour lui donner une chance de retrouver une dynamique positive. Les investissements de la Confédération et du Canton donnent cette perspective mais s'ils ne sont pas suffisants en soi pour relancer une dynamique. La Ville doit également investir, doit prendre des mesures pour que les investissements en infrastructures routières et ferroviaires ne demeurent pas que des coquilles vides. Tournons-nous vers 2035 et mettons fin à l'austérité ; tel est le message du Conseil communal.

Nous ne discuterons pas ici les investissements les uns après les autres mais retiendrons l'esprit général auquel nous adhérons globalement. Nous saluons particulièrement le développement d'un programme culturel de grande qualité, valorisant tous les riches aspects culturels de notre Ville, mais également son patrimoine exceptionnel. Cette valorisation est la condition *sine qua non* pour pouvoir prétendre à devenir Capitale culturelle. L'aménagement d'espaces urbains qualitatifs avec zone piétonne, développement de la mobilité douce et soutien au commerce local sont également des domaines qui nous font vibrer et que le POP entend voir se développer.

Nous l'avons dit et nous le redisons, à nos yeux, le PDPM doit être musclé pour accompagner les contournements routiers. Pointons aussi au passage l'utilisation de la monnaie locale et la mise en place d'un processus participatif pour l'aménagement de la Place du Marché pour contribuer à cet esprit de relance ; deux propositions populistes. Ces processus participatifs doivent se poursuivre pour que la population soit actrice de ces transformations, point malheureusement trop absent de ce rapport. Au passage, le POP relève la volonté d'améliorer l'efficacité des différentes cartes utilisées en Ville mais tient à rappeler que notre Conseil a accepté

largement la motion sur la carte citoyenne ; il ne faudra pas oublier celle-ci au moment de mener ces réflexions.

Diverses mesures sont proposées dans le domaine de la protection de l'environnement que nous avons soutenu et parfois même inspiré, mais nous regrettons que le Plan climat ne soit pas également mis en avant par le Conseil communal. Cela donnerait une vision d'ensemble transversale à ce Programme de législature, aux mesures à prendre et permettrait de dessiner les contours d'une ville efficiente et durable et à en faire une véritable carte de visite pour notre Ville et renforçant par là même notre attractivité.

Un point a particulièrement frappé le POP, c'est la volonté affichée de diminuer la fiscalité en compensant par des taxes environnementales. Rappelons que les taxes ne prennent pas en compte la capacité contributrice et sont donc profondément antisociales. Si nous soutenons les efforts pour montrer que le revenu disponible est comparativement bon à La Chaux-de-Fonds, fait trop souvent ignoré, il nous paraît qu'indiquer vouloir baisser la fiscalité alors que nous avons un manque de ressources structurel n'est pas raisonnable voire même contre-productif, en suscitant de faux espoirs. De plus, les grands dossiers comme la géotopographie sont en cours. Annoncer une baisse fiscale au même moment n'est donc pas très judicieux.

Concernant la géotopographie, le rapport du Conseil d'État démontre que la lutte sera âpre et longue. Il est nécessaire que l'ensemble des autorités s'unissent autour de l'initiative, comme elles l'ont fait autour de l'Hôpital, qui est une occasion probablement unique pour faire valoir nos droits. Nous ne pouvons nous contenter d'un financement partiel du MIH et d'un soutien à Capitale culturelle ; deux points qui sont uniquement des rattrapages de déséquilibre dans les subventions.

Enfin, soulignons encore que nous aurions apprécié en savoir plus sur la vision du Conseil communal par rapport à la période post-Covid, sur le rôle que notre Exécutif entend jouer dans ce domaine et dans la lutte contre la précarisation d'une partie de la population pour que la relance que nous appelons de nos vœux concerne toutes et tous. Hormis ces interrogations, nous relevons la volonté d'améliorer les services à la population ; c'est un fait essentiel qui doit devenir une marque de fabrique d'une Ville aux conditions climatiques parfois fraîches, devant se compenser par la chaleur des relations humaines et par une politique de proximité.

Si le POP salue ce Programme de législature, il est conscient de la hauteur des défis qui nous attendent avec le Canton, avec notre population, avec nos difficultés financières, avec notre perte d'attractivité ; les chantiers sont nombreux. Pour redevenir attractif, le POP tient à souligner qu'il faut garder ce cap – celui de la fin de l'austérité – sur la durée pour que nous ayons une véritable chance de passer les écueils. Nous y veillerons.

En effet, investir un moment ne suffira pas ; il faut le faire avec justesse et sur la durée. Investir n'est d'ailleurs pas suffisant car il ne suffit pas d'avoir de belles infrastructures vides. Il faut veiller au personnel communal, à ses

conditions de travail mais aussi, surtout, à notre population. Il faut que celle-ci comprenne, accepte, valide et souhaite aller dans la même direction que nous et pour cela il n'y a pas mille solutions : il faut rétablir un lien de confiance et là le chantier est colossal.

Le POP, sur ces points, espère que le Conseil communal saura travailler de concert avec le Législatif, les commissions, les différents collectifs et la population dans son ensemble pour que toutes et tous nous tirions à la même corde, celle qui consiste à donner à notre Ville une chance de redevenir le centre qu'elle a été.

Vous l'aurez compris, Mesdames, Messieurs, le POP, pour toutes ces raisons, mais aussi avec les réserves évoquées, prendra acte de ce Programme de législature qui va globalement dans un sens positif, qui correspond à ce que nous défendons, qui correspond à une ville qui croit en son avenir et correspond à une fin d'austérité que nous escomptons durable.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Giovanni Spoletini, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ce Programme de législature qu'il juge volontariste, cohérent et même enthousiasmant. Un Programme de législature innovant qui nous donne un espoir qui, en partie, est déjà en train de se concrétiser.

Ce projet pour notre Ville et région s'inscrit dans un nouvel espace cantonal, avec l'ambition de rayonner bien au-delà de ses frontières régionales et cantonales, vers la vaste région limitrophe du Département du Doubs et de la Franche-Comté, d'où convergent vers notre région un grand nombre de travailleurs frontaliers.

Par les projets en cours de réalisation et ceux illustrés dans le Plan de législature 2020-2024, on vise en particulier de créer un nouveau rapport entre les habitants et la Cité dans les gestes et actions de la quotidienneté : mobilité et circulation, travail, école, culture et loisirs, en améliorant et offrant un cadre de vie plaisant apte à inciter nos citoyens d'y maintenir leur domicile et à d'autres de s'y établir durablement. Ce vaste programme ne peut pas s'appréhender à sa juste valeur sans le replacer dans le contexte de la nouvelle politique d'agglomération et développement de tout le Canton dont les prémises remontent au début des années 2000.

Dans le déroulement de cette histoire récente de quelque deux décennies se situe la genèse des projets en cours. Cette réflexion se nourrit et prend en compte l'histoire, le climat et la géographie contrastée de notre territoire cantonal, avec des trajets de vie individuels et collectifs différents, éléments qui en font en même temps sa richesse comme ses faiblesses, ses convergences et divergences, qui parfois unissent, parfois divisent et confrontent ses régions et ses habitants. Dans un si petit territoire, l'histoire, le caractère, la sensibilité et la culture des habitants diffèrent selon les

régions ; Montesquieu nous l'avait bien illustré, en particulier pour l'influence du climat, dans son ouvrage "De l'esprit des lois".

Ce Programme de législation se comprend aussi mieux, si on rappelle la volonté de changement du Canton dans la vision de politique régionale, car il s'y inscrit de manière parfaitement limpide. Un rappel de cette nouvelle organisation économique et territoriale cantonale nous semble dans ce contexte opportun. Le Programme de législation 2020-2024 est cohérent car il reprend, pour notre région, les idées/forces que nous présentons depuis le début des années 2000, affirmant que la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Ville du Locle sont une agglomération urbaine importante, un centre qui doit s'inscrire dans une politique d'agglomération moderne et évolutive, en accord avec la nouvelle politique régionale de la Confédération et du Canton.

Notre position géographique relie le plateau suisse à la France et en particulier la Franche-Comté. Notre Ville est la principale ville du massif jurassien et peut prétendre à jouer encore plus ce rôle par les projets de mobilité 2030 en cours de réalisation. Ce Plan s'inscrit pleinement dans la nouvelle politique régionale du RUN, il construit déjà l'avenir de la Ville par les choix que la Ville a définis avec Le Locle dans un "Accord de positionnement stratégique des Montagnes neuchâteloises" qui sont "Espace de liberté et de création", "Savoir-faire, horlogerie et haute précision" et "Patrimoines naturels, architectural et horloger".

Ce nouvel élan de notre Ville et région fait ainsi partie du vaste projet de nouvelle politique régionale entamé au début des années 2000 par le Plan "Un Canton, une vision" stoppé net par le refus douloureux du projet TRANSRUN qui devait en être sa colonne vertébrale. Notre Ville et région participent avec conviction à la réalisation de ce nouveau Plan appelé "Un Canton, un espace" relancé par le Conseil d'État qui reprend dans les grandes lignes les axes de l'ancien, en l'adaptant après l'acceptation par le peuple neuchâtelois de la nouvelle organisation territoriale ; abolition des districts et création de quatre entités territoriales qui composent notre espace cantonal. Ces quatre régions ont une histoire, comme déjà dit, des particularités et des atouts spécifiques à faire valoir dans une démarche de complémentarité associative coordonnée et discutée ensemble, faisant même l'objet d'une reconnaissance réciproque par ces quatre régions et l'accord signé par toutes les parties. C'est le renouveau du Réseau urbain neuchâtelois, le RUN, organisme central de la nouvelle politique régionale cantonale ; la région des Montagnes neuchâteloises a adhéré avec confiance et conviction à ce projet.

La Ville de La Chaux-de-Fonds, avec la Ville du Locle, y joue, comme déjà affirmé, un rôle de centre urbain qui lui est déjà par ailleurs reconnu, mais pas à sa juste valeur selon nous. Un Programme de législation que le Conseil communal nous propose s'inscrit dans cette dynamique tout en se concentrant au renouvellement et à la réalisation de structures innovantes au service des citoyens dans la Cité. Le groupe socialiste a pris acte avec

conviction et enthousiasme de ce Plan cantonal du RUN qui devrait appliquer et réaliser pour chaque région son développement selon les axes de positionnement stratégiques.

Le groupe socialiste, tout en affirmant son adhésion à la nouvelle politique régionale du Canton, ne peut pourtant pas oublier les désaccords profonds vécus encore récemment – et/ou encore en cours – avec les décisions du gouvernement cantonal, en particulier celles qui concernent la politique financière et fiscale. Cette réserve prend aussi naissance dans la confrontation violente, ouverte et frontale qui a opposé notre région, son autorité, sa population aux décisions du Conseil d'État sur les réformes de la restructuration des hôpitaux, gestion selon nous catastrophique et déloyale qui a conduit, sous la direction d'HNE, au démantèlement de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds connu et reconnu pour être un des meilleurs hôpitaux régionaux de Suisse, un atout stratégique d'importance cantonale et transcantonale pour toute notre région et bien au-delà, totalement et injustement négligé.

La rigidité et l'autoritarisme du Conseil d'État, dans la gestion du politique, sont en désaccord avec le modèle de gouvernance qu'une partie significative et majoritaire de notre parti préconise. Dans cette histoire récente et dans une restructuration primordiale pour tout le Canton, l'esprit de partenariat et de complémentarité qui semblent prévaloir justement, dans le fonctionnement du RUN, avait laissé la place aux manœuvres opaques de baronnies et lobbies régionalistes – et non pas d'une autre – imperméables à tout idée de travail en partenariat. Ces désaccords sont encore une fois d'actualité et on vient aussi d'en parler, puisque notre Ville présente à nouveau des comptes 2020 largement déficitaires, déficits dont la responsabilité est engendrée, selon notre Conseil communal et nous-mêmes, pour un montant conséquent par la réforme cantonale de la fiscalité et du transfert de charge aux communes.

Notre Ville et le Canton font une analyse totalement contradictoire des avantages et des faiblesses de la nouvelle politique de péréquations cantonales. Le désaccord actuel sur la prise en compte des dépenses liées à l'altitude et la redistribution des fonds de la Confédération aux régions concernées oppose totalement à nouveau frontalement la région des Montagnes neuchâteloises et le Conseil d'État par leur analyse divergente.

En date du 21 mai 2021, le Conseil d'État vient de porter à notre connaissance son analyse et ses conclusions. L'analyse du Conseil d'État s'appuie sur celle d'un bureau bâlois d'analyse économique qui juge le système péréquatif intercommunal mis en place par l'Autorité cantonale par des propos élogieux dithyrambiques : généreux, efficace, cohérent et juste ! Le Conseil communal pense tout le contraire ! Le rapport qu'il nous a présenté en septembre 2020, à l'appui de cette revendication, basé lui aussi sur l'analyse du Conseil communal lui-même, confortée par ailleurs par les conclusions d'un autre bureau d'analyse économique – Ecosys – nous

semble tout aussi sérieux. Cette revendication d'une meilleure prise en charge des dépenses liées à l'altitude, portée par l'initiative géotopographique, nous paraît plus que légitime pour alléger le déficit de notre budget.

Notre Ville et région vivent une crise économique, financière démographique depuis plusieurs législatures, aggravée par la crise sanitaire de la pandémie Covid. Si ces difficultés touchent aussi toutes les régions du Canton, elles prennent, pour la région des Montagnes neuchâteloises, une ampleur bien plus grande. Ces divergences minent donc notre confiance dans la capacité du Conseil d'État de réaliser, dans les faits, une partie importante des mesures qui doivent mettre en valeur de façon cohérente nos atouts tels que la Ville les a définis et que le Canton les a acceptés dans les Accords de positionnement stratégique.

Pour finir, le parti socialiste prend acte des déclarations du Conseil d'État, tout en émettant son analyse critique de la situation. Il n'oublie pas par ailleurs de saluer aussi l'action du Gouvernement dans la réalisation d'œuvres fondamentales comme celle de la Mobilité 2030 et l'appui qu'il donne à l'établissement de structures administratives publiques et parapubliques, d'institutions de formation professionnelle et d'entités consacrées à l'art et à la culture. Le parti socialiste attend par ailleurs d'autres propositions qui vont avec les décisions que porte le Plan de législature du Conseil communal, un "Plan Marshall", comme l'avait nommé le Ministre de l'économie Monsieur Jean-Nathanaël Karakash que je cite : *"Une démarche prospective et plus ambitieuse prolongeant et concrétisant la philosophie développée dans le cadre des Accords de positionnement stratégique"*. C'est ce Plan que le Conseil d'État propose, au lieu et à la place de contributions financières, en affirmant dans son rapport que celles-ci *"ne contribuent pas à soigner durablement les faiblesses et difficultés de notre région"*.

En conclusion, le parti socialiste défend, soutient et participera activement à la mise en œuvre du Programme de législature de La Ville de La Chaux-de-Fonds 2020-2024. Il est conscient que la crise économique financière et démographique touche particulièrement notre région et félicite le Conseil communal pour son dynamisme et la philosophie de développement qu'il met en œuvre.

Le PS souligne en outre que le Programme de législature n'aligne pas seulement des objets de développement à réaliser mais qu'il est porteur d'un message de philosophie politique bienveillante qui veut donner la parole aux citoyens, qui les invitent à participer à la création d'un espace de vie agréable, accueillant et convivial facilitant les rapports humains. Il s'inspire et réaffirme, par ses contenus, les valeurs démocratiques et républicaines de notre histoire sociale et politique collective et de notre savoir-vivre ensemble, valeurs dont les fondements ont façonné notre République.

**M. Karim Boukhris, Président** : Je vous remercie. Je vous signale tout de même le temps de parole a été largement dépassé et vous informe que, même s'il n'y a pas eu de longueur de débat annoncé, même en débat long, les interventions des groupes devraient se limiter à cinq minutes.

Alors, on va un peu laisser passer, on ne va pas faire de zèle excessif, mais si tout le monde pouvait essayer de tenir, je vous en saurai gré.

**M. Yves Strub, PLR** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je serai plus bref.

"Supercalifragilisticexpialidocious" ! Si d'aucuns évoqueront un appel à Mary Poppins destiné à paver de bonnes intentions la route menant à un horizon radieux, le groupe PLR n'en est pas et ne mange de ce pain-là. Il prend acte du rapport avec plaisir.

À juste titre, le Programme présenté se veut fort ambitieux, traçant des lignes claires aux projets déjà engagés ou à construire, avec l'aspiration de rassembler tous les acteurs de la Collectivité autour d'une entreprise urbaine moderne, tant économique, sociale, écologique que culturelle.

Pour la forme, un Programme de législation représente un souhait, ou mieux, une volonté, riche d'un sens politique exprimant ce à quoi doit aboutir une législation. L'ensemble des réflexions rationnelles menées, assorties d'actions proposées, demeure le fruit de projections constructives pour l'avenir et le progrès de la Cité. En sus, il ne se limite pas temporellement à la législation. La contrainte ne fait pas partie du contrat moral puisque nous parlons d'un vœu, voire d'une prière.

Le cahier des résolutions exécutives mérite une large diffusion ; son élégante présentation étant d'abord aisée et compréhensible. D'un certain prix, la forme papier mérite une distribution choisie destinée aux invités, aux entreprises, aux promotions économiques, culturelles et touristiques, ainsi qu'à tout geste complémentaire. Cependant, une large diffusion populaire mérite une mise en exergue visible, voire voyante, sur le site Internet communal car le Programme répond aux interrogations souvent parcellaires ou désordonnées de la population. Cette somme éclaire autant qu'elle rassure et, dans sa version définitive, elle doit conserver cette qualité.

Maintenant, pour le fond, aux vœux pieux s'adjoignent quelques distorsions de la crue réalité, mais nous sommes disposés à les pardonner. Le thème pénible de la lourde fiscalité locale – une réalité persistante – est balayé de manière primesautière et l'espoir d'une baisse de l'imposition des personnes relève de Châteaux en Espagne et d'un manque de volonté des autorités. In fine, comparativement à d'autres villes, il est possible de concevoir que, à la fin de chaque mois comptable, le porte-monnaie chaud-fonnier reste souvent moins dégarni en pièces sonnantes et trébuchantes.

Pour des finances communales incertaines, les budgets envisagés des projets ambitieux sont susceptibles d'engendrer quelques collapsus.

Cependant, l'option d'investissements fertiles pour le futur reste salubre et s'accorde avec notre vision de développement. Elle s'accompagne d'une imparabie contrainte qui est celle de ne pas charger le budget mollement accepté récemment par la tentation d'adjonction de nouvelles dépenses structurelles superflues.

La disposition d'intégrer des forces privées dans l'effort commun n'est pas à considérer comme un adjuvant à l'action ou une afféterie de dernière minute. La mobilisation de toutes les énergies entend un travail de fond, en amont et sur la durée.

La mobilisation des associations et des clubs suppose un militantisme financièrement désintéressé. Le quidam mesure fort mal le coût réel des événements en Ville et des soutiens de la Commune. Le salaire de la fête mérite autant de protection que son salaire professionnel individuel.

Le budget stratégique de la législature pourrait donner lieu à des discussions sans fin sur des sujets précis ou polémiques. Nous estimons préférable d'aborder l'ensemble de manière globale et légale, en rappelant que les investissements sont du ressort du Conseil général.

Enfin et surtout, nous insistons sur le consensus élaboré par Conseil communal afin d'engendrer une feuille de route crédible et positive, sans prédominance partisane.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Jean-Emmanuel Lalive, Les Vert-e-s :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne suis pas sûr d'arriver aux cinq minutes ; je vais traîner un peu en longueur.

Les Vert-e-s tenaient à féliciter le Conseil communal pour cette réalisation, bien ficelée, attractive, intéressante, enthousiasmante, plus sage et conventionnelle que le coup du troll dont je dois dire que j'étais aussi assez fan. On y apprend plusieurs projets mis en perspective dans le temps et on comprend mieux les priorités du Conseil communal, idéalement afin que l'on puisse tirer à la même corde mais dans la bonne direction. Bref, le groupe a été immédiatement séduit et je dirais que la discussion a plutôt eu comme but de trouver des meilleures pistes pour optimiser l'utilisation de cette brochure.

Brièvement, voici ce que le parti écoresponsable suggère au Conseil communal, Conseil communal qui a certainement bien des idées en poche mais qui sera peut-être désireux de mieux prendre la température des groupes, refroidis de nouveau par l'affaire du troll, qui avait comme plus grand défaut d'avoir pris la presse locale un peu à défaut.

Assurément, ce beau fascicule devrait être offert aux nouveaux habitants et aux nouvelles entreprises pour les fidéliser, devrait être disponible à l'Office du tourisme à Espacité pour séduire d'éventuelles personnes de passage, devrait pouvoir être téléchargeable sur Internet, devrait éventuellement être offert en version papier sur demande ? Mais il

ne tord pas assez le cou à la réputation inexacte qui nous colle à la peau ; la fiscalité mentionnée d'ailleurs dans les pages 21 à 23.

Ne devrait-on pas, dans toutes les communications officielles qui abordent le sujet dans ce fascicule, parler plutôt du revenu librement disponible – trop sexy – que de ce taux d'imposition ?

Pour conclure, ce Programme de législation se veut résolument positif et donne des envies d'aller de l'avant, ce que le groupe salue unanimement même s'il restera très attentif au sujet qui lui sont chers et qui ne sont pas forcément développés dans le fascicule, dont ce n'était pas l'objectif premier nous semble-t-il.

Bref, félicitations.

**M. Andy Favre, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance du Programme de législation du Conseil communal avec attention.

Esthétiquement parlant, relevons que, de manière générale, il est agréable à regarder. Son format sympathique lui convient parfaitement mais ce soir c'est plutôt son contenu qui nous intéresse.

Dès la première page, on observe un bel optimisme, optimisme peut-être exagéré – je laisse la question ouverte – optimisme également représenté par le nombre de pages expliquant comment l'argent sera dépensé et celui proposant des solutions pour en gagner. J'en veux pour preuve un seul paragraphe lié aux entreprises dans lequel on y intègre rapidement tous les points essentiels liés à une bonne attractivité économique. En comparaison, au thème culturel et urbanistique, on se contente d'un survol d'idée générale sans exemples concrets des projets de l'Exécutif, dommage... À notre sens, on aurait pu remplacer le thème "Programme de législation" par "Vision culturelle et urbanistique pour la Ville de La Chaux-de-Fonds".

Vous comprendrez que nous ne visons pas la qualité des tests qui nous sont présentés mais nous sommes quelque peu étonnés de l'orientation qui est donnée, un peu trop fleur bleue à notre goût. Ajoutons aussi que la ligne présentée notamment au niveau urbanistique ne fait pas forcément l'unanimité au sein de la population.

Nous restons donc quelque peu sur notre faim quant aux solutions proposées par le Conseil communal mais nous prendrons néanmoins acte du rapport.

Je vous remercie.

**Mme Brigitte Leitenberg, PVL :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Qui ne peut rêver devant ce fabuleux "Futur meilleur des mondes chaux-de-fonniers" proposé dans ce Programme de législature ?

Les Vert'libéraux ont apprécié ce Programme attractif et la présentation soignée et professionnelle car il donne l'impression d'un Conseil communal dynamique qui tire à la même corde.

La Chaux-de-Fonds, avec un positionnement stratégique au centre de l'Europe, un nouveau Plan de mobilité et une bonne qualité de vie donnera envie aux Chaux-de-Fonniers d'y rester et à de nouveaux futurs citoyens de s'y installer ; nous l'espérons.

Les Vert'libéraux adhèrent à ces valeurs modernes présentées qui correspondent à un besoin réel de notre époque et de notre société. Les thèmes présentés montrent que le Conseil communal a aussi entendu les motions présentées au Conseil général depuis le début de la législature, reflétant les préoccupations de la population puisque nous en sommes le relai.

Le Tourbillon, si la communication va dans le bon sens, sera un point très positif pour soutenir le commerce local, mieux connaître la politique, les personnalités de notre Ville, les rendez-vous culturels qui s'annoncent riches et de l'économie locale ! Le groupe des Vert'libéraux voit, aujourd'hui, le verre à moitié plein et nous sommes positifs et prêts à travailler dans ce sens.

Parmi les points du Programme, les Vert'libéraux ont choisi de mettre l'accent sur certains et y seront particulièrement attentifs, tels que l'Administration facilitatrice et bienveillante, en page 26. Une très grande partie des collaborateurs communaux abattent un travail considérable avec compétence et serviabilité, mais aucun citoyen ni entreprise ne devrait encore partir de La Chaux-de-Fonds à cause de longueurs administratives, de paperasserie rebutante, d'échanges inadaptés ou d'excès de zèle. Une Administration facilitatrice et bienveillante doit, à notre sens, encourager les projets et impulsions privées et associatives. Il nous semble que ce point du Programme, sous la plume de nos Conseillers communaux, ne pourra être mis en pratique qu'avec la collaboration des services.

Les chefs de service et collaborateurs communaux de notre Ville, en contact direct avec la population, devront également y adhérer afin que les problématiques de dysfonctionnement éventuel, humaines ou administratives, soient conscientisées et des intentions d'amélioration soient réellement mises en place ; une Ville aux finances marquées par des recettes nouvelles, durables et justes. Ne nous voilons pas la face, il n'y aura pas un miracle de rentrées fiscales soudaines et durables qui puissent rétablir l'équilibre financier.

Sans dénigrer qui que ce soit, dans les recherches de nouveaux citoyens, il sera important d'attirer des personnes et entreprises à réelle force économique. Des réflexions ouvertes, d'égal à égal, avec nos voisins loclais

et jurassiens, pourraient faciliter des rapprochements et les économies sur ces quatre prochaines années et sur du long terme.

Pour les Vert'libéraux, le vrai défi, à part serrer les dents très fort, sera pour notre Administration d'équilibrer les finances et d'être le plus économe possible, en gardant une vision positive d'ouverture à certains projets. Les investissements stratégiques sont nombreux ; les Vert'libéraux seront aussi très attentifs au budget.

Dernier point, une Ville engagée dans les énergies durables. Le groupe des Vert'libéraux espère que les projets liés à l'évolution climatique seront réalisés dans les délais, le respect de la population, des entreprises locales et de l'environnement et nous espérons bien sûr que le plus de mandats possibles soit donnés à nos entreprises locales, pour notre économie et pour favoriser les circuits courts !

Les 11 lignes, page 17, pour le chapitre des panneaux solaires représentent un dossier auquel les Vert'libéraux seront vigilants. Les Vert'libéraux souhaitent que tout soit fait et, je le répète volontairement, pour que des nouveaux citoyens attentifs à la transition énergétique durable et à la qualité de vie s'installent à La Chaux-de-Fonds mais encore plus qu'aucun citoyen n'ait envie d'y partir ; cela sera une des clés de notre survie en tant que Commune. Nous devons être endurants pour tenir, même si chaque citoyen, à La Chaux-de-Fonds comme ailleurs d'ailleurs, pense avoir la bonne réponse à chaque problème

Et pour finir, je m'inspirerai de la citation de Barack Obama évoquée en première page du Programme 2020-2024 : *"Nous sommes le changement que nous recherchons..."*. Tout changement est inquiétant, déstabilisant mais porteur d'avenir ! Pour que ce programme ambitieux, proposé par le Conseil communal, ait toutes les chances d'être réalisé, les citoyens, commerces, entreprises et sociétés locales de notre Ville devront se sentir écoutés et concernés. Chacun pourra enfin le faire sien pour devenir un nous très fort. Quel beau défi nous attend, pour nous aussi parti politique !

Les Vert'libéraux félicitent le Conseil communal et prennent acte de ce rapport qu'ils approuveront.

**M. Karim Boukhris, Président :** Je vous remercie. Juste, à titre informatif, vous avez également dépassé le temps de 5 minutes.

**Mme Manon Freitag, Le Centre :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai pris connaissance avec intérêt du rapport d'information du Conseil communal relatif à son Programme de législation et j'en remercie ses auteurs.

Je ne serai pas autant longue que certains de mes homologues conseillers généraux et vous prie de m'en excuser ; je vais garder mes cinq minutes et je vais même vous les donner.

Ce Programme met en exergue les atouts et inconvénients de notre Commune. Un Plan de relance est nécessaire pour notre Ville ; des investissements doivent avoir lieu. La population doit être active dans cette relance afin de pouvoir rayonner dans notre Commune au-delà de ses frontières.

En parlant de population, il est nécessaire que le nombre d'habitants augmente. À cette fin, il faut pouvoir être attirant et être attractif fiscalement ; d'autres mesures doivent être prises en termes de recettes ! Aussi, Le Centre salue la volonté du Conseil communal de vouloir chercher des possibilités pour une baisse des impôts.

Un autre problème de notre Ville est le commerce local. Le POD est de plus en plus vide et on ne peut pas mettre la faute uniquement sur la pandémie. Il est nécessaire de valoriser nos atouts et de faire de La Chaux-de-Fonds une ville moderne et, à nouveau, attirante. Bien que Le Centre fût contre la carte Abeille, il salue son développement et son succès et espère que cette Abeille permette d'aider l'attractivité des commerces locaux. Ces commerces locaux ne doivent pas être oubliés et notamment à travers la future piétonnisation de la Place du Marché qui n'est pas encore une chose acquise pour les commerçants de la Place du Marché. Le Centre espère que cette piétonnisation, à travers la Commission qui a été formée, permettra de mettre un maximum de parties sur la même voie.

Un point manquant de ce rapport est le partenariat public/privé car il ne faut pas oublier que la Ville ne pourra s'en sortir sans la collaboration du privé ; des rapprochements sont nécessaires.

Malgré ces petits points négatifs aux yeux de la nouvelle conseillère générale, Le Centre prendra acte de ce Programme de législation.

Je vous remercie.

**M. Karim Boukhris, Président :** Je vous remercie. La parole est au Conseil communal à qui je rappelle que le temps de parole est limité à 15 minutes.

## **RIRES**

**M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est un moment important pour le Conseil communal de présenter au Législatif son Programme de législation. C'est un moment que le Conseil communal attend, c'est un moment dont le Conseil communal se réjouit, mais c'est aussi un moment que le Conseil communal craint. Je dois dire que l'accueil que les groupes ont réservé au projet de Programme de législation – cet accueil très positif – nous va droit au cœur et nous vous en savons gré de partager avec nous

cette vision du développement de la Ville de La Chaux-de-Fonds qui est exposée dans notre Programme de législation.

Je ne vais pas reprendre chaque aspect de ce Programme de législation parce que ça nous amènerait trop loin. Je vais rester sur des propos généraux donc, Monsieur le Président, je devrais être en dessous des 15 minutes, mais en même temps il m'arrive de me méfier de moi-même.

Comme vous l'avez remarqué, le Conseil communal a souhaité s'inscrire dans une dynamique positive, résolument. Certains ont posé la question – Monsieur Favre – de savoir si elle est trop positive ? Une dynamique porteuse de promesse mais – que cela soit clair, entre nous, notamment pour vous, Monsieur Favre – sans pour autant que le Conseil communal se laisse bercer par quelque illusion que ce soit ; tout ce qui est dit dans ce Programme de législation est possible et factuel et renvoie à notre capacité collective à porter ensemble un projet pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, à porter notre Ville vers l'avenir.

Aussi, le Conseil communal ne nie pas les difficultés – je peux les citer – mais je ferai vite parce que notre propos n'est pas là, parce que ces difficultés nous les connaissons et Monsieur Spoletini les a par ailleurs assez largement rappelés, si bien que ces difficultés auraient tendance parfois à nous assommer et à nous empêcher de lever la tête suffisamment haut pour voir suffisamment loin.

Ces difficultés, c'est le déficit financier structurel. On en parlera d'ici quelques jours ; laissons ce déficit financier ici pour l'instant. Les difficultés, et peut-être que c'est le point de divergence avec l'UDC, résident très largement en termes de retards pris dans l'urbanisation durable et moderne de notre Ville, une urbanisation favorable à la mobilité douce, à la qualité des espaces publics, à la végétalisation du domaine public, etc.

Ces difficultés, c'est l'image contrastée de notre Ville – ici, si positive – et notamment plus on s'éloigne de notre Ville en direction de l'est, c'est-à-dire vers la Suisse allemande, plus l'image de notre Ville est positive et plus on s'approche de notre Ville, plus l'image devient contrastée, nuancée, compliquée et quelque chose de nouveau, notamment pour les plus anciens parmi vous, cette image contrastée a place désormais au cœur de la Cité alors que vraisemblablement, il y a encore une quinzaine ou un peu plus d'années, eh bien l'image était résolument positive à l'intérieur de la Cité et ce fait-là doit nous inquiéter singulièrement. Et puis ces trois insuffisances majeures – sans doute qu'il y en a d'autres – produisent un effet qui nous apparaît dialectique, c'est-à-dire un déficit démographique, un déficit d'attractivité qui tend à renforcer par ailleurs le déficit financier, voire le déficit d'image, et vous rentrez dans une sorte de cercle vicieux ou d'un siphonage, peu importe l'expression.

Je vous propose de rester là quant aux difficultés, d'autant plus qu'elles doivent nécessairement être contrebalancées par nos atouts. Nos atouts, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, qui sont, demeurent, seront,

exceptionnelles en termes de qualité par exemple, en termes de qualité et de densités de nos institutions culturelles et sportives, en termes de qualité et de densité de nos associations culturelles et sportives mais pas seulement, en termes de manifestations, en termes d'infrastructures au rayonnement largement extracantonal, sans omettre une vie sociale tout à fait particulière, des liens sociaux en Ville de La Chaux-de-Fonds qui sont parfois rudes, qui sont différents d'ailleurs mais qui sont souvent très forts, sans parler du savoir-faire horloger et de ce rayonnement mondial de notre Ville à travers ce secteur économique, sans parler *intramuros* de l'Urbanisme horloger qui est autre chose que l'urbanisme dans lequel nous avons pris du retard, et que j'évoquais tout à l'heure, et *extramuros* sans parler de nos grands paysages qui sont d'une beauté absolument édifiante.

Mais ce qui éclaire les choses d'un jour nouveau, parce que ces atouts que j'évoquais ce sont des atouts de longue date, ce qui nous permet de regarder l'avenir soudain de manière différente, pour autant qu'on ne soit pas assommés par les difficultés, qu'on soit capables de lever la tête, ce sont des opportunités qui n'existaient pas par la passée et qui se présentent aujourd'hui à nous ; des projets majeurs qui pour la plupart se réaliseront, Monsieur Favre, ici. Nous ne sommes pas dans des sphères enterrées et vaguement fantasmagiques, ce sont des projets qui se réaliseront durant ces 15 prochaines années et qui doivent être pour nous l'occasion de nous réinventer, de combler les fameux déficits que j'évoquais plus haut et ceci en sublimant nos atouts.

Alors ces opportunités, vous les connaissez car elles sont citées dans le texte mais je ne résiste pas – très rapidement, tellement c'est impressionnant quand vous les mettez en liste, bout à bout ! – à les évoquer à nouveau. Ce sont les contournements est par la H18 et ouest par la H20 qui permettront la requalification du centre-ville et qui permettront enfin à un urbanisme moderne et durable, c'est la ligne directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel qui nous rapprochera tellement du Plateau que notre Ville deviendra la capitale de l'Arc jurassien sur le Plateau suisse.

Ces opportunités c'est aussi des projets privés comme le Projet Charles avec l'hôtel sur l'Îlot A de la Place de la Gare du quartier Le Corbusier, des projets privés industriels que l'on ne peut pas évoquer ici mais qui existent, ce sont les projets parapublics de Vadec, avec le doublement de l'usine d'incinération, qui permettra aussi le doublement du chauffage à distance, c'est le projet de site unique de Viteos et puis, à côté de ça, il y a les projets du Canton, ces projets qui sont très importants mais qui pourraient être un peu plus forts et c'est le message que nous porterons auprès du Canton. On pourrait même imaginer qu'ils soient nettement plus forts mais ils sont importants quand même. Ces projets c'est le Centre administratif sur les Docks, c'est-à-dire les anciens entrepôts Coop, c'est le projet de Centre d'archives cantonales qui sera doublé d'un Centre d'archives communales

dont l'objectif est d'en faire un pôle de compétence en archivage qui soit peut-être d'envergure nationale.

Et puis, au-delà des projets cantonaux, il y a le plus important sans doute, le noyau du système ou ce qui nous permettra de réussir la mutation que nous cherchons – Monsieur Gressot, vous l'avez rappelé – ce sont les projets de la Ville et ces projets de la Ville sont nombreux. Alors certes ils vont coûter quelques choses mais j'y reviendrai. Ces projets de la Ville, certains sont partis, d'autres sur le point de partir comme le site des Mélèzes avec les travaux de rénovation de l'entier de la Piscine et requalification du Parc, c'est naturellement la restauration et rénovation de la Patinoire des Mélèzes. L'autre grand site de la Ville c'est le Bois du Petit-Château, avec la requalification du Parc. Il y a eu les loutres, il y aura la fontaine ludique tout bientôt – le processus se poursuit – et bien sûr, le joyau, le MHNC, le Musée d'histoire naturelle qui viendra s'installer sur le site. Il y a les Anciens abattoirs qui vont devenir, durant cette législature, un Centre de congrès polyvalent et alternatif ; un rapport vous sera soumis à l'automne à ce propos-là. Il y aura la requalification du centre-ville autour de la Place du Marché, il y aura le développement d'un nouveau quartier selon la déontologie de l'urbanisme durable sur les friches de l'ouest de la Ville et enfin il y aura l'affirmation de nos atouts culturels tout à fait particulière à travers Capitale culturelle suisse à l'horizon 2025.

Tous ces projets représentent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, près de CHF 3 milliards d'investissements qui seront injectés dans notre région et singulièrement dans notre Ville, c'est 15 prochaines années. Comment voulez-vous que rien ne change ? Par contre, ce n'est pas encore parce que des montants très importants seront injectés dans notre région que les résultats seront à la hauteur de nos espérances. Pour qu'ils soient à la hauteur de nos espérances, ça signifie une vision, ça signifie beaucoup de travail et ça signifie être capables de se fédérer autour d'un projet. Cette mue est toutefois conditionnée à deux éléments.

Le premier élément, vous êtes plusieurs à l'avoir relevé – Monsieur Spoletini, Monsieur Gressot, d'autres sans doutes également – découle du constat que cette mue repose très largement sur notre action, comme je l'ai démontré, ce qui va créer le système d'une prospérité retrouvée, c'est ce que nous-même, Ville de La Chaux-de-Fonds, seront capables d'engendrer comme dynamique à l'intérieur de la Cité.

Pour cela, il s'agit d'avoir quelques moyens, même si – Madame Leitenberg, il faudra être parcimonieux – il faudra faire, comme la Ville de La Chaux-de-Fonds l'a toujours fait, avec peu pour arriver à beaucoup mais il faudra quand même quelques moyens. De ce point de vue-là, les compensations pour les surcharges géotopographiques entre autres, comme le soutien de l'État pour le Musée international d'horlogerie, pour le Collège musical ou d'autres institutions, nous apparaissent absolument

indispensables. Le Canton doit soutenir la vision qui est longuement expliquée dans le Programme de législature qui se trouve sur vos tables.

La deuxième condition est la suivante : il s'agit que, collectivement, nous soyons capables de la résilience dont la Ville de La Chaux-de-Fonds a su faire preuve en tout temps. Pourquoi ? Parce que, vous le savez, c'est presque ici enfoncer une porte ouverte mais, à La Chaux-de-Fonds, rien n'est jamais évident, rien n'est jamais facile. En même temps, tout est toujours possible et cette capacité de résilience de la Ville de La Chaux-de-Fonds, peut-être que depuis quelques années nous l'avons, par le doute, un peu perdue, mais il s'agit qu'aujourd'hui nous la retrouvions de manière fondamentale. En d'autres termes, il faut qu'ensemble, les Chaux-de-Fonniers, non seulement acceptent le changement qui est juste devant eux mais, dans l'idéal, en soient les acteurs.

Pour ce faire, le Conseil communal entend travailler à raffermir les liens qui unissent les autorités et l'Administration à la population par deux biais : une information beaucoup plus large, beaucoup plus vaste, qui passera notamment par le mensuel qui est évoqué dans le Programme de législature. Ça passe également par les séances du Conseil général qui sont filmées et sans doute par toutes sortes de biais mais, au-delà de cette information, il y a également une attention particulière qui doit être portée au partenariat et la participation de la population, que ce soit pour simplement encadrer les initiatives privées, comme récemment on a eu l'occasion d'en parler lors du dernier Conseil général. Nous cherchons à faire au mieux pour l'initiative de Mycélium, que ce soit pour définir les grandes lignes d'un projet, comme pour le projet de requalification des rues du Coq et du 1<sup>er</sup> mars qui se fait en partenariat avec les acteurs principaux du quartier, ou que ce soit pour engager des démarches participatives de fonds qui sont beaucoup plus exigeantes en s'entourant de spécialistes et nous l'avons fait par le passé. Nous l'avons fait pour horizon 2030, nous l'avons fait pour l'aménagement de la Place de la Gare et nous avons lancé maintenant cette démarche pour la Place du Marché.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais vous dire mais, avant de conclure, permettez-moi les remarques suivantes que m'inspirent vos interventions.

Monsieur Spoletini, vous avez raison de dire que tout est système et que toute dynamique se développe à l'intérieur d'un système. En d'autres termes, nous réussissons ce projet si le cadre de développement global est le bon, c'est-à-dire un cadre sans doute régional, mais au-delà de la région, le Canton et au-delà du Canton, les réseaux qui nous unissent à nos voisins jurassiens, bernois et français et sachez que nous nous engageons sans compter dans toutes les associations suprarégionales et intercommunales dans lesquelles nous participons.

J'aimerais vous dire également que nous constatons qu'il y a un point – mais ce n'est pas tellement une surprise – qui naturellement amène

immédiatement des divergences à l'intérieur de votre hémicycle ; ce sont des saines divergences. Des divergences dans cette thématique qui sont par contre extraordinairement difficiles à concilier : c'est la question de la fiscalité. Dans chaque intervention, on a entendu parler de la fiscalité et vous avez compris à quel point les positions des uns et des autres sont éloignées sur cette question-là. Pour l'heure, je ne vais pas plus loin mais nul doute que cette allusion à la fiscalité dans notre Programme de législature nous donnera, les uns et les autres, matière à échanger.

Il y a, à la suite de cette question de la fiscalité – ça nous amène aussi à une question politique économique évoquée par Monsieur Favre – cette affirmation de Madame Leitenberg que nous partageons complètement et j'espère que tout le monde la partage ici, sinon on sera dans une forme de difficulté pour avancer ensemble ; il n'y aura pas de rentrées fiscales miracles, ça c'est quelque chose de certain. Malheureusement, ça ne veut pas dire que l'économie se porterait particulièrement bien que la fiscalité ne pourrait pas connaître une forme d'avancée qui soit favorable à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Enfin, il n'y aura rien là de très spectaculaire. Ça signifie que nous ne pouvons pas demeurer, Monsieur Favre, dans l'état qui est le nôtre aujourd'hui. Nous sommes obligés de nous projeter vers l'avenir et cette projection vers l'avenir se fait par un modèle économique que l'on connaît bien ; c'est le modèle Keynésien, c'est la relance par l'investissement.

Dans une logique de favoriser l'économie présente, de favoriser les circuits courts dans tous les domaines et naturellement le commerce local. C'est assez palpable quand on parle de commerce local mais quand on parle de plus grandes entreprises, c'est quelque chose de plus impalpable et beaucoup plus difficile à orienter mais ça doit également être notre objectif. Une relance par l'investissement parce que c'est également une relance par l'attractivité et qui dit attractivité dit stabilisation, dans un premier temps, de la question démographique pour ensuite retrouver les habitants que nous avons perdus. C'est quelque chose qui a été évoqué par Madame Freitag et vous voyez que tout notre Programme finalement tend à cette question d'attractivité. Lorsque nous évoquons le lien nouveau qui doit nous unir à notre population, nous sommes en train de parler d'attractivité.

Je terminerais avec cela parce qu'il me semble que ça conclut bien mon propos. Les Vert-e-s ont parlé de la diffusion du document, alors sachez que ce document doit être diffusé auprès des membres de toutes les commissions de la Ville, des cadres de l'Administration, du Conseil d'État, des député-e-s et député-e-s suppléant-e-s, des député-e-s à Berne, de tous les exécutifs des Montagnes neuchâteloises, de tous les exécutifs professionnels du Canton de Neuchâtel, des partis cantonaux et communaux par leur président respectif, des sociétés paraétatiques – par exemple ARESA, TransN, Viteos, Vadec – les membres de toutes les fondations liées à la Ville, les membres de la région de l'association régional

des Montagnes neuchâtelaises, les membres de l'Association Centre Jura, les membres de l'Agglomération urbaine du Doubs, les anciens conseillers communaux et naturellement tous les médias. Vous proposez que Tourisme neuchâtelais en ait quelques exemplaires à l'Office du tourisme ; eh bien nous y réfléchissons. Vous proposez également que nous offrions ce Programme de législature aux nouveaux habitants ; nous y réfléchissons. Par contre, il est évident que ce Programme de législature sera téléchargeable sur notre site !

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je dois friser les 16 minutes.

## **RIRES**

**M. Karim Boukhris, Président :** Les 16 plus 5 pour être précis, mais bon.

Voilà, les groupes et le Conseil communal s'étant exprimés, je ne sais si quelqu'un voulait prendre la parole sur ce rapport ? Si ce n'est pas le cas, nous allons donc pouvoir prendre acte de ce rapport.

## **Le rapport est accepté à l'unanimité.**

**M. Karim Boukhris, Président :** Je vous propose de prendre une pause de 20 minutes et on se retrouve ici à 21h00.

## **PAUSE**

**M. Karim Boukhris, Président :** Nous allons continuer nos débats et passer au point suivant.

## Rapport du Conseil communal

en réponse à la motion de M. Julien Gressot du 29 août 2017 intitulée "Pour "ne pas détruire le tissu associatif de notre ville"

(du 12 mai 2021)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### Préambule

En date du 28 septembre 2017, le Conseil général adoptait par 17 voix contre 13 la motion ci-dessous, déposée le 29 août 2017.

#### Pour "ne pas détruire le tissu associatif de notre ville"

*Depuis quelque temps, de nouvelles pratiques en matière de facturation aux différentes associations de la ville sont apparues avec les difficultés financières. Les émoluments sont ainsi toujours demandés depuis que le chef de service a changé. Des frais de transport parfois très importants sont envoyés aux différentes associations. Ainsi, un exemple parmi d'autres, 480.- pour le transport de 16 blocs de béton de 30 kilos.*

*Les normes de sécurité ont beaucoup évolué ces dernières années, entraînant des exigences accrues en termes d'infrastructure. C'est tout à fait bienvenu car cela permet d'assurer davantage le bon déroulement des manifestations. Mais la contrepartie est que cela requiert du matériel plus conséquent, plus difficile à transporter et donc plus coûteux. Les différentes associations sportives ou culturelles de la ville permettent un rayonnement important vis-à-vis de l'extérieur et ce pour un coût raisonnable, surtout si on*

*le compare au prix que représenterait le travail bénévole. Nous nous en félicitons et souhaitons que cela continue.*

*La nouvelle pratique dans le domaine du transport de matériel risque de devenir intenable particulièrement pour les associations à but non lucratif de notre ville qui disposent de peu de moyens. Pour des bénévoles, ces sommes sont en effet importantes et il paraît injuste et tout à fait démotivant de leur demander de payer alors même qu'ils ne gagnent pas d'argent. Ce coût est par contre supportable pour une collectivité et permet des retombées indirectes tant en termes d'images que financières importantes. Il s'agit donc de préserver ces associations qui font la richesse de La Chaux-de-Fonds.*

*Après discussion avec divers acteurs du milieu associatif, certains types de transport ne posent pas trop de problèmes, par exemple pour les chaises. Il n'est donc pas question de tout déplacer mais d'agir selon les cas en discutant avec les personnes concernées. Mais pour d'autres, nous pensons aux blocs de béton ou encore aux barrières cela n'est pas possible. Il ne s'agit pas de mettre toutes les associations dans le même sac. Certaines ont des objectifs financiers et ne doivent donc pas bénéficier des mêmes facilités. Pour parvenir à trouver le bon compromis, engager un dialogue semble la meilleure solution.*

*C'est pourquoi, nous demandons que le Conseil communal élabore une solution cohérente prenant en compte toutes ces considérations à savoir la possibilité de diminuer ou supprimer totalement les émoluments et la création d'une politique différenciée du transport de matériel selon le type d'association tout en maintenant des discussions ouvertes pour améliorer le système à mettre en place. Le but de cela n'est pas d'offrir des cadeaux ou des privilèges à certains mais bien de trouver une méthode qui convienne à tous les acteurs tout en valorisant le travail effectué, qui bénéficie à tout le monde et de reconnaître son importance pour notre ville et ce avec un rapport coût/bénéfice acceptable.*

Le 30 octobre 2018 (PV 19<sup>e</sup> séance du Conseil général, p. 1883 et ss), notre Conseil vous présentait son rapport. Parallèlement, l'UDC déposait le postulat suivant :

*Pour une équité de traitement*

*Lors de certaines manifestations, il persiste, malgré l'adoption de la grille claire du SEP pour la prise en charge de prestations, une réelle inéquité de traitement.*

*Nous donnons un exemple qui n'est peut-être pas le meilleur, mais qui illustre tout de même le problème :*

### *La fête de la Musique*

*D'une part, quelques bistrotiers de la ville se donnent la peine d'organiser une scène, voire une tente afin de tenir leur clientèle dans une ambiance agréable. D'autre part, des Associations, Fondations ou Sociétés locales organisent, elles aussi et pour la même manifestation, une scène, et pourquoi pas... un débit de boisson ! Pour peu qu'une prestation soit gratuite, du matériel peut leur être fourni à titre gracieux.*

*Les uns paient pour l'utilisation de l'espace public (terrasse, ...), pour le matériel et sa manutention, ou au nettoyage de ces espaces publics. Alors que les Associations n'ont pas forcément toutes ces charges!*

*Cela crée une concurrence déloyale vis-à-vis de personnes qui pourtant, participent déjà financièrement à la bonne tenue des comptes de la Ville de par leurs impôts, taxes et redevances.*

*Cette concurrence a une conséquence, c'est que le revenu de la vente des boissons se réduit significativement pour les premiers, conduisant donc, tôt ou tard, à un appauvrissement sévère d'organisations festives en Ville, parce que les restaurateurs n'y trouvent plus d'intérêt.*

*On connaît bien les difficultés que traversent les bistrotiers, cafetiers et tenanciers d'établissements publics de La Chaux-de-Fonds (Arcinfo 27.09.2018, les bars du Pod ont la gueule de bois), et cette inégalité de traitement lors de manifestations est une épine de plus dans le pied de personnes qui contribuent, elles aussi, au resserrement du tissu social de la Ville !*

*Le Conseil communal est donc prié de prendre en considération tous les acteurs d'une même manifestation afin d'éviter autant que faire se peut, des iniquités de traitement ou des situations où la saine concurrence pourrait s'en trouver faussée.*

*Sachant que notre exécutif a toujours la liberté d'accorder quelques facilités supplémentaires, nous souhaiterions par ce postulat, qu'il ne se prive pas d'en user !*

Après avoir été traité en débat long, le rapport est accepté, mais son classement refusé. Le postulat est quant à lui transformé en résolution, celle-ci devant être traitée dans la réponse à la motion.

## **Contexte**

Sans vouloir retranscrire de manière exhaustive les interventions de la séance du 30 octobre 2018, il ressort, pour une majorité des membres de votre autorité, le sentiment que la facturation des transports peut s'avérer trop importante pour les associations concernées, au risque de démotiver les citoyens qui s'investissent. Plus même, l'action en général généreuse de la Ville est abondamment critiquée malgré la modestie des sommes finalement facturées.

L'hypothèse peut être émise qu'une gratuité totale pourrait empêcher le bon calibrage des demandes et devrait être encadrée. Une coordination plus fine entre les organisateurs de manifestations et le service des espaces publics est donc suggérée dans la mesure où elle pourrait permettre d'éviter des prestations inutiles. Le Conseil communal est conscient de la difficulté qu'une telle coordination systématique représente mais estime que la nouvelle grille précisant les prestations passées offertes aux organisateurs des différentes manifestations, complétée au fil des années, sera susceptible de donner les bases de référence nécessaires pour l'évaluation des demandes à venir.

La différenciation du traitement entre l'individu ou la société qui vise un but lucratif et l'association qui cherche à accroître son revenu pour financer son but en faveur de la collectivité a aussi fait partie des points soulevés lors du débat et devra faire l'objet d'une évaluation permanente du Conseil communal ainsi que des services sollicités.

## **Analyse des effets de la grille en 2019**

Faisant suite à la prise d'acte du rapport, notre Conseil a poursuivi l'application de la grille suivante durant l'année 2019 :

1. Manifestations populaires de grande envergure dont la Ville est un partenaire important / Fêtes cantonales et fédérales ;
2. Manifestations organisées par une entité associative offrant des prestations gratuites ou payantes à la population et/ou une société commerciale proposant des prestations gratuites à la population ;

3. Manifestations organisées par une société commerciale proposant des prestations payantes ;
4. Manifestations de moindre importance organisées par divers services de la Ville ou initiées par la Ville ;
5. Manifestations caritatives.

Suivant dans quelle catégorie se situent les manifestations, elles ont obtenu les gratuités suivantes :

<b>Catégories</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Gratuité obtenue</b>					
Gratuité du matériel	✓	✓		✓	✓
Gratuité du transport	✓			✓	✓
Gratuité de la main-d'oeuvre	✓				

Le podium, dont le montage a dû être réalisé par les collaborateurs du service des espaces publics (SEP), n'est pas inclus dans la catégorie matériel, mais figurait sous la rubrique main-d'œuvre. Le requérant a dû, par ailleurs, prendre en charge les frais d'honoraires de l'ingénieur spécialisé chargé du contrôle de sécurité obligatoire pour ce genre d'installation.

Si le nombre de barrières Vauban était supérieur à 10, le prêt incluait le transport.

Enfin, les réponses aux demandes de subvention précisaient que les organisateurs pouvaient solliciter un réexamen de la gratuité par le Conseil communal.

L'analyse portant sur les manifestations du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 montre que le SEP a reçu 64 demandes de gratuité dont le traitement peut se résumer comme suit :

	<b>Pris en charge par le SEP selon devis</b>	<b>Pris en charge par le requérant selon devis</b>
Gratuité totale	196'802.65	-
Matériel	58'913.40	-
Transport et main-d'œuvre	905.55	-
Transport	-	11'803.15
Main-d'œuvre	-	4'787.05
TVA		17'490.45
<b>Total</b>	<b>256'621.60</b>	<b>34'080.65</b>

Sur les 64 demandes, aucun requérant n'a renoncé à la prestation subventionnée. Trois requérants ont fait recours auprès de notre Conseil.

Au final, le montant total réellement facturé se chiffre à CHF 23'430.25 selon le tableau suivant :

Montant à charge du requérant selon devis	CHF	34'080.65
Gratuité supplémentaire accordée par le Conseil communal	CHF	- 2'965.60
Prestations pour lesquelles le SEP n'a finalement pas été sollicité	CHF	- 7'684.80
Total facturé	CHF	23'430.25

De ces CHF 23'430.25, CHF 16'941.- représentent la TVA qui est due à l'Administration fédérale des contributions, conformément à l'obligation d'assujettissement des prestations non-régaliennes offertes par la Ville. Seuls CHF 6'489.25 ont donc été facturés pour du transport ou de la main-d'œuvre.

Les éléments mentionnés ci-dessus montrent à l'évidence que, si la pratique appliquée en 2019 est viable et peut fonctionner, elle génère également de l'insatisfaction, dont la motion Gressot et les demandes retirées sont l'expression visible, tout en ne permettant que des économies extrêmement modestes. Le principal bénéfice de la réflexion entamée sur le sujet se trouve plutôt dans le "calibrage" des demandes permis par la mise en place de la grille sur la gratuité des prestations.

Concernant les sociétés commerciales, il faut rappeler que l'exploitant d'établissement public se trouve dans la même catégorie que les associations s'il ne perçoit pas d'entrée ou s'il n'y a pas d'obligation de consommer. Aller plus loin en offrant d'autres prestations par principe ne nous paraît pas pertinent. En revanche, en considération d'une pandémie qui a plongé nombre d'établissements publics dans les difficultés financières et en vertu du désir du Conseil communal de voir l'ensemble des acteurs participer à l'animation de la ville, il semble naturel d'affirmer que les autorités manifesteront une bienveillance maximale vis-à-vis de demandes éventuelles de leur part.

Au sortir d'une législature marquée par de très importantes mesures d'économies qui n'ont pourtant pas permis de mettre fin aux difficultés financières de la ville qui a également vu la population diminuer de près de 2000 âmes, le Conseil communal souhaite réorienter résolument sa stratégie. Il propose de renouveler les liens avec les citoyennes et citoyens en instaurant davantage de dialogue, en ouvrant la possibilité de compter davantage sur l'énergie et la participation de chacune et chacun à la qualité de vie et à la prospérité de la cité. Ayant pour objectif de créer autant que faire se peut un environnement favorable à l'émergence d'un tel mouvement, il vous propose dès lors d'aller dans le sens proposé par la motion et d'en revenir à un système basé sur la gratuité des prestations de prêt et de transport de matériel offertes aux associations qui animent la vie locale.

### **A propos du podium et des gradins**

En même temps qu'il se déclare prêt à accepter le contenu de la motion de M. Julien Gressot, le Conseil communal vous propose de renoncer à assurer la conservation et le montage des gradins et du podium que la ville a acquis il y a une dizaine d'années auprès de l'entreprise GC-Tech-Sàrl.

En effet, s'il est indéniable que de telles installations rendent service lors de grandes manifestations, le fait de les conserver, entretenir et faire monter une dizaine de fois dans l'année (6 fois pour les gradins, 5 fois pour le podium) par un service public inexpérimenté dans ce domaine est éminemment discutable pour les raisons suivantes:

- D'une part, ce matériel vieillit et n'est pas entreposé dans des conditions optimales. Avec le temps, il est devenu obsolète et ne serait plus même offert à la location par des entreprises spécialisées. Plus grave encore, les responsables de la sécurité du travail de la ville ont rendu le Conseil communal attentif aux dangers liés au montage des installations par des non-spécialiste, en

l'occurrence les maçons du SEP, et ceci donc en-deçà du contrôle obligatoire par un ingénieur avant mise à disposition du public.

- En lien avec ce qui vient d'être relevé, les exigences de sécurité vis-à-vis du public ayant été notablement renforcées, le recours à un ingénieur pour contrôler la bienfacture du montage est désormais obligatoire. Ces frais, relativement élevés, sont à charge et payés par les associations et leur donnent l'illusion que la Ville est peu généreuse alors même que son offre va au-delà de ce qui peut être attendu d'une collectivité publique.
- Enfin, les coûts du montage et démontage des installations sont notoirement sous-évalués dans la mesure où cette tâche ne peut être assumée que par les maçons du SEP à une période de l'année où ils sont en principe très sollicités. Cela oblige le service à avoir recours à des entreprises privées pour effectuer les tâches que lesdits maçons ne peuvent plus effectuer. Ce phénomène complique son organisation, nuit à son efficacité et péjore ses comptes de manière invisible.

En regard de ces considérations, il paraît plus logique, en termes d'économies et de responsabilité, de se séparer de ce matériel, quitte à augmenter à l'occasion un peu les subventions à diverses manifestations en prenant sur les économies de fonctionnement du SEP qui peuvent être estimées à CHF 20'000.00 annuellement.

Ce rapport a été présenté à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie le 10 mai 2021 qui l'a approuvé par 11 voix pour, 1 abstention et 0 contre.

### **Conclusion**

Au vu de l'acceptation finale de son contenu, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir classer la motion de M. Julien Gressot du 29 août 2017 intitulée "Pour "ne pas détruire le tissu associatif de notre ville".

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
Théo Huguenin-Elie	Daniel Schwaar

**M. Claude-André Moser, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme la motion le demandait, le nouveau Conseil communal a accepté de réévaluer une situation qui, il faut être clair, fâchait et décourageait les associations.

Le Conseil communal a pris conscience des complications administratives et, au final, du peu d'économies nettes que le système a engendré. Les charges imputées aux acteurs locaux touchaient surtout les petites organisations ce qui explique au final le peu d'économies obtenues. Ces petites associations sont cependant nombreuses et concernent de nombreuses personnes. De ce fait, cela a fâché beaucoup de monde, cependant il n'y a pas d'économies inutiles ; le Conseil communal ne doit pas renoncer à se montrer rigoureux dans la gestion du ménage communal. Même si les très importantes mesures d'économie de la dernière législature n'ont pas permis de mettre fin aux difficultés financières de la Ville, le groupe PLR ne souhaite pas que le Conseil communal réoriente résolument sa stratégie. Notre groupe souhaite être rassuré sur ce point.

Nous sommes sortis d'une législature mais pas de la crise économique. Il accepte le principe que toute mesure d'économie, comme tous nouveaux engagements, nécessite une analyse critique après un certain temps d'application. Il faut pouvoir repérer aussi bien les fausses économies que les dépenses inutiles. Dans le cas particulier, nous adhérons clairement à la proposition du Conseil communal et nous accepterons le rapport.

Pour en revenir au sujet qui a fait l'objet de la motion, il faut admettre qu'il a créé un climat de tension regrettable entre la Ville et les associations mais qu'il a contribué à la prise de conscience que toute "gratuité" a en fait un coût. Il faut trouver un moyen qui permette aux acteurs associatifs locaux de continuer d'en prendre conscience. La Voirie nous a rapporté des abus ; un manque d'égards ou de reconnaissance qui doivent être évités voire pénalisés. Les associations qui commandent du matériel superflu, qu'ils n'utilisent pas et qu'on retrouve le lundi matin sans que rien n'ait été touché ou peu. Les responsables d'associations qui, les mains dans les poches, accueillent les employés de la Voirie comme si c'était leurs serviteurs ou des commandes faites en plusieurs temps qui compliquent la tâche de la Voirie. Ce sont des histoires qu'on nous a rapportées, je pense qu'elles ont diminué et c'était surtout le fait d'une minorité qui ne doit pas prêter une majorité mais ce sont des éléments qui doivent être rapportés et dénoncés quand ils surviennent.

Nous souhaitons savoir comment le Conseil communal entend les éviter et favoriser le dialogue sans multiplier les contraintes administratives ? Nous sommes, de par la nature de notre engagement, presque toutes et tous impliqués dans des associations ou en tout cas proches d'elles. C'est aussi notre rôle de faire passer ce message de respect du travail de la Voirie. Concernant le podium nous partageons la proposition du Conseil communal et souhaiterions savoir s'il a envisagé de vendre le matériel qui est encore

utilisable à une entreprise potentiellement disponible pour reprendre le flambeau ?

Merci.

**M. Christian Piguet, Les Vert-e-s** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Quel excellent rapport ! Un très grand merci au Conseil communal, sans oublier les motionnaires, Julien Gressot and Co.

C'est en effet très heureux que la motion Gressot ne fût pas classée à l'époque et que le Conseil Communal propose maintenant, par ce rapport, d'accorder la gratuité aux associations qui animent notre Ville et qui ont besoin de matériel et d'aide de la Ville. Alors, bravo au Conseil Communal !

Petite anecdote d'un temps ancien : L'ATE voulait organiser un apéro sur le domaine public et la Sécurité publique, avertie, nous annonce le tarif : c'était CHF 30.- de l'heure pour l'équivalent en surface d'une place de parking. Alors, on s'est dit : Quoi ? Une place de parking à ce prix-là ? Et bien évidemment, si on prend les 13'000 places de parking que contient La Chaux-de-Fonds – les places publiques – multipliées par le nombre d'heures dans une année, c'est-à-dire 8'700, multipliées par CHF 30.- de l'heure, on arrive à une somme de CHF 3.5 milliards et ça s'est offert aux automobilistes, pas seulement de La Chaux-de-Fonds mais aux automobilistes en général. Donc de ce point de vue, il apparaît légitime d'accorder cette gratuité aux associations de la Ville et de le faire savoir.

L'exercice de 2019, sans gratuité complète, a néanmoins été utile puisqu'on a vu que la Ville a facturé finalement un peu plus de CHF 6'000.- sur un total de CHF 250'000.- ou un peu plus ; c'est quand même une vraiment petite somme et évidemment les associations ne faisaient que dire que la Ville ne faisait rien pour elles.

Ainsi, nous avons compris qu'il y aura toujours l'indication du coût du prêt dans la lettre que donne le Conseil communal. Les associations pourront donc très bien se rendre compte du cadeau que la Ville leur fait et, en outre, on observera quel matériel est utilisé et évidemment, si une partie du matériel ou tout n'est pas utilisé par une association, on recommandera à l'association d'en commander moins pour une prochaine fois. Quant aux gradins et au podium, nous sommes d'accord d'y renoncer car on voit que cet équipement vieillit et que son montage-démontage pose des problèmes de responsabilité et de sécurité.

Le groupe des Vert-e-s acceptera le rapport ainsi que le classement de la motion avec de vifs remerciements au Conseil Communal.

Merci de votre attention.

**Mme Brigitte Leitenberg, PVL** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons bien lu le rapport en cours et nous en remercions les auteurs. Il est très clair et nous sommes tout à fait satisfaits de son contenu qui est intéressant et nécessaire pour rétablir un mode de fonctionnement et

de soutien plus adapté aux demandeurs. Les projets festifs associatifs portés par des bénévoles, comme les projets d'événements commerciaux en Ville contribuent à l'attractivité et à l'animation de notre centre-ville.

Les Vert'libéraux sont convaincus que l'Administration communale doit tout faire pour faciliter les démarches administratives, améliorer la qualité des échanges et offrir le plus de facilités pour l'organisation de manifestations également au niveau financier. Le geste de la Ville et le travail fourni par les collaborateurs de la Ville doivent être valorisés et reconnus également.

Nous saluons également l'analyse et le bien-fondé de ne pas garder les gradins pour des raisons financières et de sécurité. Nous espérons qu'ils seront vendus ou recyclés d'une manière optimale.

Les Vert'libéraux approuveront ce rapport et le classement de la motion.  
Merci.

**M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal en réponse à la motion de Monsieur Gressot.

Notre groupe estime que, même s'il ne faut pas dilapider les deniers publics, dans ce cas-ci, il est tout à fait justifié d'aider les associations de la Ville en leur permettant d'organiser leurs manifestations, ceci sans ajouter de charges supplémentaires pour des transports ou de la main-d'œuvre, ce qui permet aussi d'animer notre Cité.

De plus, vu le très faible montant récupéré au final par la Commune en 2019, cela n'influencera presque en rien les comptes annuels. Il faudra être attentifs à ce qu'il n'y ait pas d'abus dans les demandes car il faut respecter le travail des employés communaux et, par exemple, il ne sert à rien de demander 20 tables que la Voirie devra fournir, amener et reprendre alors qu'en réalité on va en utiliser que cinq.

Comme vous l'aurez compris, le groupe UDC va suivre les recommandations de la Commission de l'infrastructure ainsi que du Conseil communal et accepter ce rapport qui demande le classement de la motion de Monsieur Gressot.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme Manon Freitag, Le Centre :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai pris connaissance de ce rapport et j'en remercie ses auteurs pour sa qualité.

La motion de Monsieur Gressot s'inscrivait dans un contexte bien différent d'aujourd'hui. Toutefois, la réponse apportée par le Conseil communal permet de nouer entre l'avant et l'après de cette pandémie.

Je respecte également la volonté du Conseil communal de renouveler les liens avec les citoyennes et citoyens en instaurant davantage de dialogue, en ouvrant la possibilité de compter davantage sur l'énergie et la

participation de chacune et chacun à la qualité de vie et à la prospérité de la Cité. Aussi, je respecte sa proposition de revenir à un système basé sur la gratuité des prestations de prêt et de transport de matériel offertes aux associations qui animent notre vie.

En ce qui concerne le podium et les gradins, bien que ceux-ci rendent service à de multiples occasions, la sécurité des utilisateurs doit primer.

Pour ces raisons, l'élue du Centre acceptera ce rapport et le classement de cette motion.

Je vous remercie.

**Mme Marina Schneeberger, POP** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il y a bientôt quatre ans, le groupe POP, par l'intermédiaire de Julien Gressot, déposait la motion dont le Conseil communal nous soumet ce soir son deuxième rapport.

Le premier, daté du 30 octobre 2018, nous expliquait les raisons de ne plus accorder la gratuité totale aux associations de notre Ville pour le transport du matériel demandé pour l'organisation de diverses manifestations ainsi que de la main-d'œuvre. Le rapport fut accepté par le Conseil général mais le classement de la motion fut refusé.

Et enfin aujourd'hui, grâce à l'obstination du groupe POP, le rapport que nous avons en main va dans le sens de la motion originale, c'est-à-dire que les associations à but non lucratif de notre Ville vont à nouveau être exonérées des frais de transport du matériel et/ou de la main-d'œuvre. Il faut dire que les émoluments encaissés en 2019 ont rapporté bien plus à la Confédération suisse via la TVA qu'à La Chaux-de-Fonds. Sur les CHF 23'430.25 payés par les associations, CHF 16'941.-, ou presque CHF 17'000.-, sont allés à la TVA et seulement CHF 6'489.25 se sont trouvés dans nos caisses.

Nous sommes extrêmement content-e-s que le Conseil communal veuille renouveler et consolider les liens avec les citoyennes et citoyens en instaurant davantage de dialogue ; la mesure de revenir à la gratuité du matériel va dans ce sens. Des craintes ont été émises en Commission des infrastructures que des demandes calibrées pourraient avoir lieu, que des associations demanderaient trop de matériel et ne l'utiliseraient pas, etc. C'est aussi à ce niveau que le dialogue voulu par le Conseil communal est important : entrer en matière avec les demandes des associations, avec leurs vœux, en discuter, en parlementer avec elles, instaurer un climat de confiance. Ainsi, nous pensons que l'ensemble des protagonistes seront gagnants, à savoir à la fois les services de la Ville dont le travail doit être reconnu et valorisé, mais aussi les associations et autres collectifs qui permettent de faire vivre notre Ville.

Nous avons quand même des questions. Dans le rapport, les frais demandés aux associations par Viteos ne sont pas mentionnés ; avez-vous des informations à ce sujet ? Lors du changement de pratique, Viteos a

également modifié son fonctionnement demandant des émoluments importants pour la mise à disposition de l'électricité. Alors que Viteos s'affiche comme un partenaire essentiel pour la culture – ce qu'il est dans bien des cas – sur ce dossier, les sommes demandées atteignant plusieurs centaines de francs pour se connecter au réseau électrique s'avèrent prohibitives à bon nombre de sociétés locales. Nous aimerions connaître la position du Conseil communal sur cette question et lui demander de relayer nos préoccupations à Viteos.

Si l'abandon des gradins et du podium peut se comprendre, c'est un peu un crève-cœur pour nous car il s'agit d'éléments importants pour plusieurs manifestations. Nous nous demandons sous quelle forme et comment le Conseil communal entend rétrocéder les économies réalisées à cette occasion – environ CHF 20'000.- – comme formulé dans le rapport ? Y a-t-il déjà une procédure de prévu ?

Vous l'avez compris, c'est de grand cœur et plein de joie que le groupe POP va accepter ce rapport dont nous remercions les auteur-e-s et classer la motion Gressot.

Merci de votre attention.

**M. Pierre-Alain Borel, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre groupe se félicite du traitement qui a été finalement réservé à la motion déposée par le POP.

En effet, alors qu'en 2017 on ne connaissait pas encore la Covid-19, on peut mesurer aujourd'hui encore, bien plus qu'hier, l'importance de notre tissu associatif et des diverses manifestations pour le dynamisme de notre Ville.

Même si on voit que les montants facturés sont relativement faibles, on pourra tout de même relever que le fait qui consiste, même en cas de gratuité accordée, à mentionner systématiquement le coût que représente chaque prestation offerte par la Ville nous semble une excellente pratique. Non seulement cela démontre que rien n'est gratuit mais, à notre sens, cela participe aussi à rendre les associations – on va dire – "plus économes" dans les demandes qu'elles peuvent faire.

La suppression de la mise à disposition des gradins et podium a suscité un certain débat interne. D'un côté, si nous comprenons l'augmentation des exigences en termes de sécurité et des difficultés que cela peut poser pour la Ville, nous regrettons la disparition de cette offre qui, dans bien des cas, constituait un véritable coup de pouce à la fois financier et logistique pour des manifestations d'une certaine importance mais aux ressources toujours fragiles. Dès lors, serait-il envisageable que plusieurs associations se regroupent par exemple pour reprendre à leur compte ce matériel et ensuite le mettre à disposition de ceux qui en feraient la demande.

Notre groupe acceptera le classement de la motion.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais d'abord remercier tous les groupes du bon accueil et des prises de position très positives qu'ils ont réservées à ce rapport.

Effectivement, ce rapport – cette motion Gressot – était sur les tables depuis bien longtemps. Elle a passé plusieurs fois devant le Conseil général, elle a passé plusieurs fois devant la Commission des infrastructures avec des conclusions en plus diamétralement opposées et il est temps qu'on arrive à une solution.

C'est très bien que ce rapport arrive juste après la présentation du Plan de législature parce qu'effectivement, vous le voyez, c'est très intimement lié. On a vraiment, quelque part, une première expression – ce n'est peut-être pas la première ce soir – de cette mise en œuvre du Programme de législature. Monsieur Huguenin-Elie l'a dit ; les projets sont là ! Indubitablement, on a tout une série de choses qui nous attendent et qu'on va pouvoir construire et, d'habitude, c'est le plus difficile. Maintenant, ce qu'on vous propose de faire c'est de changer dans les thèmes, c'est-à-dire c'est vraiment arriver à se persuader que finalement l'optimisme c'est aussi un élément de stratégie et qu'il faut vraiment, dans vos têtes, dans nos têtes, dans les têtes de la population, qu'on se dise qu'on y va, qu'on va de l'avant, qu'on arrête de voir les difficultés, en les traitant bien sûr parce qu'il y en a, mais qu'on se concentre sur ce qu'on peut faire ensemble, aussi bien les politiques que la société civile. Dans ce sens-là, je dirais que ce rapport qui était en gestation, qui est préparé comme toute la politique du Conseil communal était préparée par le passé, montre bien qu'il y avait aussi cette sensibilité-là dans le Conseil général.

Effectivement, on sort quand même de 15 années d'économie au moins, peut-être même 20, où on avait presque à la bouche ce seul mot d'économie. Mais qu'est-ce qu'on constate après 15 ans à 20 ans ? Car c'est plus facile de constater après 15 ans à 20 ans qu'après 6 mois. C'est qu'effectivement, les finances ne vont pas vraiment mieux, c'est qu'on perd de la population et c'est qu'on a une image dont on peut dire qu'elle est pour le moins écornée, écornée vers l'intérieur et écornée vers l'extérieur et c'est d'ailleurs assez épouvantable quand on discute avec la population. Le mot de la fin de quelqu'un de fâché c'est de dire : "Si c'est comme ça, je pars de La Chaux-de-Fonds! Vous l'entendez tous le temps, c'est devenu la réflexion première du Chaux-de-Fonnier mécontent. Pourquoi ? Parce qu'on n'arrête pas de lui parler de difficultés, des choses qui ne vont pas. Il faut qu'on avance, il faut qu'on crée des choses ensemble et, dans ce sens-là, c'est quelque chose que nous vous proposons de revoir, c'est-à-dire que nous n'allons pas oublier d'un coup toutes nos difficultés mais nous avons décidé – j'espère que vous déciderez avec nous – que nous avançons avec confiance, avec sérénité.

Je dirais qu'on va essayer de vivre la vie normale d'une cité de 40'000 habitants comme la nôtre dans un petit pays. On a ces moyens-là, on a ces ressources, on a des gens pour, alors allons-y ! Faisons-le ! Et, dans ce sens-là, on ne va pas dépenser de manière outrancière et le travail qui a été fait par les précédents conseillers communaux et les services pour calibrer les demandes, pour analyser les flux, sont là et servent de point d'appui, servent de point de repère pour continuer à dispenser nos services à coût juste, ni trop élevé ni trop bas, c'est-à-dire on l'évalue, on le dit et si on voit qu'il y a une discrédance entre ce qu'on nous a demandé et ce qu'on a amené et qui n'est pas utilisé, dans ce cas-là, effectivement, il s'agira de remettre les pendules à l'heure.

Presque tous les groupes ont mentionné cette volonté d'écouter, de se concerter avec la population et là on a vraiment envie que la population sente – et Monsieur Huguenin-Elie l'a répété lors de sa présentation du Programme de législation – cette possibilité de dialogue qui existe. On espère qu'elle va être utilisée, on espère qu'elle va créer ce dynamisme et quelque part effectivement, si on pense domiciliation, je connais rarement quelqu'un qui a envie d'aller quelque part où on lui dit : *"Viens chez nous, ce serait super, mais tout va mal !"* Quelque part, cet optimisme, on a besoin de l'avoir si on veut être un peu sexy, si on veut être un peu attirant et là c'est un moyen et c'est un moyen avec la population, parce que ceux sur lesquels il faut d'abord compter, c'est ceux qui sont déjà ici et maintenant.

Effectivement, Monsieur Huguenin-Elie l'a aussi relevé, il y a tout une série de projets pour lesquels c'est déjà en construction. On encourage également la population à se créer des envies, se créer des désirs, imaginer des manifestations, imaginer une vie en Ville, une ville qui aura la particularité d'être la nôtre parce qu'effectivement, on le sait bien, et ça on a tous l'expérience dans cette salle, on n'est quand même pas tout à fait comme les autres, on n'a pas tout à fait les mêmes désirs, pas tout à fait la même manière de vivre, les conditions climatiques, géographiques y sont peut-être pour quelque chose ou c'est peut-être un caractère qui est forgé dans le calcaire. À propos de cet optimisme stratégique, vraiment c'est l'instrument majeur qu'on doit utiliser pour notre attractivité.

Par rapport aux questions qui ont été posées – je prends peut-être les trois questions PLR pour commencer – effectivement, ce qui est très bien, c'est que toutes les manifestations qui existent sont pratiquement maintenant évaluées et on sait ce dont elles ont eu besoin. On l'a facturé, on a vu au plus juste, c'est calibré et effectivement on a un point de repère pour savoir si elles sont dans la cible ou pas au départ, avec des chances de se tromper, mais effectivement l'idée c'est de suivre les choses de la manière la plus précise possible. J'ajoute quand même qu'en commission nous avons pris l'engagement d'évaluer cette politique dans trois ans et nous n'allons pas l'oublier. On se donne donc trois ans pour regarder comment ça

fonctionne et dans trois ans on évalue et, s'il y a des choses qui ne fonctionnent pas comme elles devraient, on reverra les choses à l'occasion.

Éviter les abus ? J'en ai parlé longuement, ce calibrage devrait nous y permettre. Effectivement, on va toujours mentionner ce que ça coûte à la Collectivité de manière à ce que les gens sachent que la Collectivité fait un effort et j'insiste quand même parce que ça ne n'a pas toujours semblé tellement clair ; on offre des prestations du Service des espaces publics. Ce n'est pas le cas lorsque vous voulez louer les Abattoirs, car on ne propose pas la gratuité pour la location des Abattoirs immédiatement, ça n'empêche pas les gens de la demander mais elle n'est pas gratuite parce qu'on a accepté ce rapport, que les choses soient claires. Pour certaines prestations de la Sécurité publique, c'est la même chose. Ce n'est pas parce qu'on a accepté ce rapport qu'elles sont automatiquement gratuites ; il y a encore un certain nombre d'émoluments ou de locations qui peuvent ou doivent être perçus.

Concernant le podium et les gradins, effectivement ça reste cet inconvénient. D'abord, c'est vieillissant, ce n'est plus très sécuritaire et c'est vrai que les sociétés devaient payer en ingénieurs qui vérifiaient la bienfacture du montage. Ça donnait donc l'impression que c'était la Ville qui le facturait aussi mais en plus il y avait ce danger lors du montage lui-même. Le montage lui-même était en train de devenir vraiment périlleux et, dans ce sens-là, je crois que la décision est sage de renoncer à ce gradin et ce podium. Nous avons essayé de les revendre, voire de les donner à des entreprises de la Place, en nous disant que, si les entreprises avaient ce matériel, pour peu qu'elles les retapent et les entretiennent, elles auraient peut-être un monopole en Ville de La Chaux-de-Fonds mais aucune entreprise ne s'est déclarée intéressée.

Alors l'idée qu'on avait c'était éventuellement d'essayer de les revendre à la société qui nous les a vendus ou de leur redonner, moyennant des prix avantageux faits aux manifestations de la Place. C'était une des hypothèses qu'on avait faites mais pas encore vérifiées et l'hypothèse qui a été évoquée par le PS, de proposer ces gradins et ce podium à des associations en Ville, c'est quelque chose qu'on peut tout à fait faire. C'est amorti, il n'y a plus rien, alors on peut tout à fait imaginer qu'on les donne pour qu'ils servent à quelque chose car j'ai bien l'impression que même l'entreprise qui nous reprendrait ce matériel – l'entreprise qui nous l'a vendu – ne va plus l'utiliser, ne va plus le mettre sur le marché, donc dans ce sens-là.

Voilà concernant c'est quelques questions. Est-ce que j'en ai oublié une ? Il ne me semblait pas. Dans ce cas, j'aurais terminé.

Je vous remercie de votre bon accueil et je redonne la parole au président.

**M. Karim Boukhris, Président :** Je vous remercie. Est-ce qu'il y a une autre prise de parole qui est demandée ?

**Mme Marina Schneeberger, POP** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On a posé la question au niveau de Viteos.

**M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Excusez-moi, effectivement vous avez posé la question.

Pour Viteos, c'est compliqué dans la mesure où nous ne pouvons pas répondre au nom du Conseil communal, puisque Viteos est une entreprise qui n'appartient pas à la Chaux-de-Fonds et effectivement deux Viteos, qui travaillent sur plusieurs localités dans le canton, ils ne peuvent pas avoir une attitude différente, des tarifs différents, des services différents d'une commune à l'autre et c'est quelque chose qui doit forcément faire l'objet d'une réflexion globale mais effectivement on peut imaginer que Viteos s'engage, sponsorise un certain nombre de manifestations, mais n'allez pas vous imaginer cette manière de faire. Nous n'avons pas imaginé lui poser la question non plus, donc ce sont des choses sur lesquelles on peut se renseigner mais je pense, à priori, que les chances de réussite ne sont pas très grandes mais je dirais que notre force de conviction peut être effectivement meilleure qu'on l'imagine.

**M. Karim Boukhris, Président** : Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote pour la prise d'acte de ce rapport.

**Le rapport est accepté à l'unanimité.**

**Le classement de la motion est accepté à l'unanimité.**

**M. Karim Boukhris, Président** : Nous pouvons passer au point 5.

## Rapport du Conseil communal

**En réponse aux postulats des groupes POP "Instruction publique, culture et intégration. Une vraie politique d'intégration" et socialiste "Pour une politique d'intégration communale" relatifs à la création d'un poste de délégué-e à l'intégration**

(du 31 mai 2021)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

*"Celui qui correspond à la norme peut croire qu'elle n'existe pas."*

*"Rendons visible les Invisibles en tant qu'individus appartenant au Nous universel."*

Carolin Emke, *Contre la haine*

## **Préambule**

En date du 17 décembre 2019, le Conseil général adoptait par 30 voix contre 0 et 6 abstentions les deux postulats déposés par les groupes socialistes et POP, reproduits ci-après :

### *Postulat du groupe socialiste : pour une politique d'intégration communale*

*Le moment est venu de donner un sens au deuxième « i » du dicastère « DICI » et que la Ville s'investisse dans une véritable politique d'intégration. En effet, l'intégration semble être, à notre sens, le parent pauvre de la politique communale. Bien que nous sachions que certains projets spécifiques soient ponctuellement soutenus, le manque de ressources clairement dédiées et les difficultés financières auxquelles la Ville fait face depuis quelques années, ont apparemment empêché La Chaux-de-Fonds de se doter d'une véritable action coordonnée en matière d'intégration.*

*Pourtant, celle-ci non seulement fait sens mais est aussi nécessaire pour assurer une bonne cohésion sociale dans une Ville qui compte une importante communauté migrante. Agir dans le domaine de l'intégration c'est agir pour le bien être de toutes et tous. Plus on se connaît, meilleure est la tolérance et la bienveillance.*

*À contrario, négliger ces aspects par manque de moyens, c'est prendre des risques pour l'équilibre social de notre commune.*

*C'est pourquoi, le groupe socialiste demande au Conseil communal de prévoir, dès le budget 2021, une ligne budgétaire spécifique dédiée aux actions d'intégration. Il demande également que la Ville se dote d'une ressource dédiée (même à temps partiel) à la coordination des actions menées par les différents services et qui soit chargée d'orienter vers un soutien externe, ou de soutenir directement le développement de projets visant à l'échange interculturel et à la sensibilisation. Les actions devront, par ailleurs, s'inscrire dans une complémentarité de ce qui se fait tant au niveau privé que du service cantonal de la cohésion multiculturelle.*

*Au nom du groupe PS, Rose Lièvre*

Instruction publique, culture et intégration.  
Une vraie politique d'intégration.

*Le dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration spécifie le mot intégration, or aucune ligne budgétaire ne concerne ce domaine.*

*Même si nous sommes convaincus que le conseil communal est sensible au sujet de l'intégration et mène des projets liés à cette problématique, nous pensons qu'il est nécessaire que la commune ait une ligne politique claire dans ce domaine, que les projets menés sur ce sujet soient coordonnés et que les différents acteurs de l'intégration sachent à qui s'adresser lors de campagnes ou autres actions.*

*La migration a une longue histoire dans notre ville, elle a été un facteur de richesses et de développement, elle a aussi évolué en fonction de facteurs internationaux politiques ou économiques.*

*Une politique d'intégration plus active permettrait de renforcer le processus d'intégration des personnes migrantes et la cohabitation respectueuse des populations suisse et étrangère. La coordination des différentes actions et le soutien de projets permettraient une meilleure visibilité et efficacité des mesures mises en œuvre.*

*Certes diverses subventions ont été allouées à des associations œuvrant à l'intégration, dont RECIF, mais cela demeure très modeste. De plus RECIF ne s'adresse qu'aux femmes et à leurs enfants, alors nous aimerions que cette problématique soit reconnue comme importante pour toute la population concernée.*

*La mise en place d'un « service » de l'intégration serait un signal important en faveur de l'aide aux personnes migrantes qui ont dans leur grande majorité un fort désir de s'intégrer économiquement et socialement dans notre ville.*

*Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier les besoins et les moyens de coordonner et de promouvoir une véritable politique d'intégration par la création d'un poste à l'instar de villes comme Neuchâtel, Yverdon, Lausanne, en collaboration avec les services existants sans oublier la Confédération qui dispose de fonds concernant ce sujet.*

*Le groupe POP*

Le présent rapport entend répondre à ces deux postulats par la création d'un poste de délégué-e à l'intégration et à la cohésion sociale, tel que souhaité par les intervenant-e-s et qui aurait pour mission de développer et de coordonner la politique d'intégration interculturelle de notre ville.

Il répond également à la demande du Conseil général, au travers de l'amendement interpartis au budget 2021, accepté par 25 voix contre 12 et 3 abstentions, le 22 décembre 2020.

### Amendement des groupes PS, POP et Verts au budget 2021

*L'arrêté d'approbation du budget no 1 est modifié comme suit : Ajout d'un montant de CHF 68'500.- aux charges d'exploitation du budget 2021 permettant de mettre en œuvre une coordination des actions en lien avec l'intégration dans notre Ville.*

*Pour le PS : Silvia Locatelli, Pour le POP : Julien Gressot, Pour les Verts : Monique Erard*

## **Bref historique et quelques chiffres**

La ville de La Chaux-de-Fonds est, depuis longtemps, reconnue pour son ouverture au monde, à l'altérité. Elle est aujourd'hui, de fait, une ville cosmopolite avec près d'un tiers de population étrangère (30,3 % en 2020). Au cours de son histoire, ce chiffre (comme celui de sa population) a connu de fortes variations, particulièrement lors des guerres mondiales et des années de prospérité horlogère : 16,3% en 1860, 12,2 % en 1900, 5,5 % en 1940, 10% en 1960, 18,6% en 1980, 26,5 % en 2000.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, rappelons que l'étranger-ère - celui ou celle dont il était question d'intégration, et dont on regrettait les désordres nocturnes - était principalement issu-e de cette importante minorité que représentait la population d'origine... bernoise. En 1880, 31,4% des Chaux-de-Fonnier-ère-s sont considéré-e-s comme de langue maternelle allemande, dont un Temple (aujourd'hui consacré à la culture) témoigne de leur influence. Les Israélites, dont la présence a durablement marqué notre ville, attestent également de cette tradition faite d'ouverture et de respect, mais aussi de tensions et de discriminations propres à chaque période de notre histoire.

Par la suite, les Italien·ne·s marquent de leur empreinte notre ville, avant l'arrivée des Espagnol·e·s dans les années septante, puis des Portugais·e·s à partir des années quatre-vingt. Enfin, la proportion de ressortissant·e·s de l'ex-Yougoslavie, de Turquie et d'Afrique s'accroît fortement dès les années nonante. À titre d'exemple, la communauté africaine dans toute sa diversité représente actuellement, la troisième communauté de notre ville (3.42%) après les Portugais (10.63%), les Italien·ne·s (4.16%), mais devant les Français·e·s (3.28%) ou les Espagnol·e·s (1.92%). Notons qu'aujourd'hui, notre cité compte 116 nationalités différentes (cf. Annexe 1 : *Population de La Chaux-de-Fonds, selon la nationalité*).

Cette tradition d'accueil dépasse le cadre de notre seule ville, avec un canton de Neuchâtel qui a été précurseur au plan suisse et international, en matière de droit des étrangers, notamment en leur accordant dès 1849, le droit de vote au niveau communal, puis en 2002, au niveau cantonal.

Finalement, la loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, dont nous fêtons cette année les 25 ans, fait figure de pionnière et offre enfin un cadre légal (mis à jour en 2013) à même de promouvoir l'intégration par une compréhension réciproque. Nous reproduisons ci-après ses articles premier (buts) et 3 (application), qui orientent aujourd'hui encore la politique cantonale et communale afférente.

### ***Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, 2013.***

#### ***Article premier***

- 1) *La présente loi a pour but de favoriser la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être de toute personne vivant dans le canton de Neuchâtel, notamment par des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les populations suisse et étrangères ou issues de la migration.*
- 2) *Elle encourage la recherche et l'application de solutions pour l'intégration interculturelle, la pleine participation des personnes issues de la migration à la société et, de façon plus générale, tend à promouvoir l'égalité des droits et devoirs ainsi que la non-discrimination pour tout un chacun dans les limites de la Constitution et de la loi.*

#### **Art. 3.**

*Dans les limites fixées par la législation fédérale et cantonale, les autorités cantonales et communales, dans l'exercice des tâches qui leur sont dévolues, collaborent pour favoriser l'intégration des personnes étrangères ou issues de la migration conformément à la présente loi.*

## État des lieux de la cohésion sociale et multiculturelle

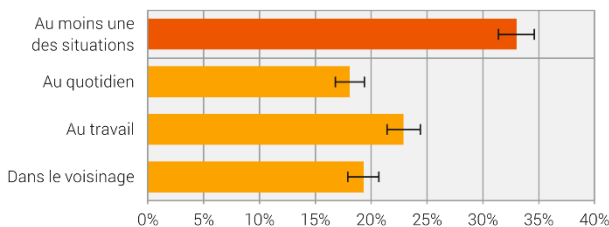
Notre ville, comme notre pays, se caractérise par une population aux appartenances multiples. En termes de langues, de religion ou de mode de vie, la diversité fait partie intégrante de notre société. L'enquête de l'OFS sur le Vivre ensemble en Suisse pour 2020<sup>1</sup> (mars 2021), permet de préciser l'état de la cohésion sociale, la perception des altérités et des minorités ou le caractère harmonieux ou non de la coexistence de ces différentes appartenances.

De manière générale, on peut estimer que la population suisse fait preuve d'ouverture et de respect à l'égard de l'altérité et de la multiculturalité. L'image résultant de ces enquêtes témoigne ainsi d'une acceptation de la diversité qui compose notre société, même si certains points de vigilance méritent notre attention, particulièrement en temps de crise et de resserrement, tel que nous le vivons actuellement.

En premier lieu, relevons qu'un tiers de la population se sent dérangé par la présence de personnes perçues comme différentes, particulièrement sur le lieu de travail ou dans le voisinage.

### Dérangement causé par la présence de personnes perçues comme différentes<sup>1</sup>, en 2020

#### Part de la population dérangée, selon le contexte



— Intervalles de confiance (95%)

<sup>1</sup> Le dérangement peut être causé par une personne ayant une couleur de peau, une religion, une langue ou une nationalité différente.

Source: OFS – VeS-2020, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2021

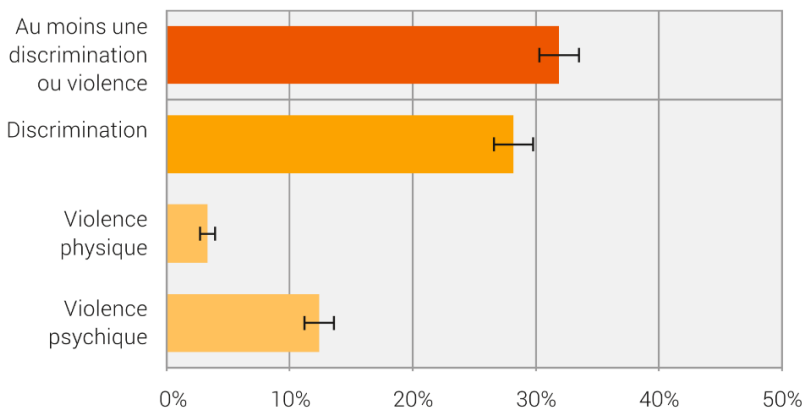
<sup>1</sup> Enquête de l'OFS : Vivre ensemble 2020 : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/vivre-ensemble-suisse.html>

Si cette problématique devra être prise en compte par notre Ville, relevons, à ce stade, qu'une enquête conjointe de l'Etat et des trois villes du canton de Neuchâtel permettra de préciser cette réalité au sein de notre administration et de favoriser une plus grande diversité. La fête des voisins ainsi que les différentes manifestations organisées ou soutenues par notre ville sont évidemment des éléments fédérateurs qu'il s'agira de maintenir, voire de développer.

Un autre domaine sensible qui ressort de cette enquête est la part conséquente de la population qui se déclare victime de discrimination ou de violence (32%). La nationalité, la langue et le genre représentent, dans l'ordre décroissant, les trois domaines où ces discriminations sont les plus fortes et malheureusement persistantes.

## Victimes de discrimination ou de violence (auto-évaluation), en 2020

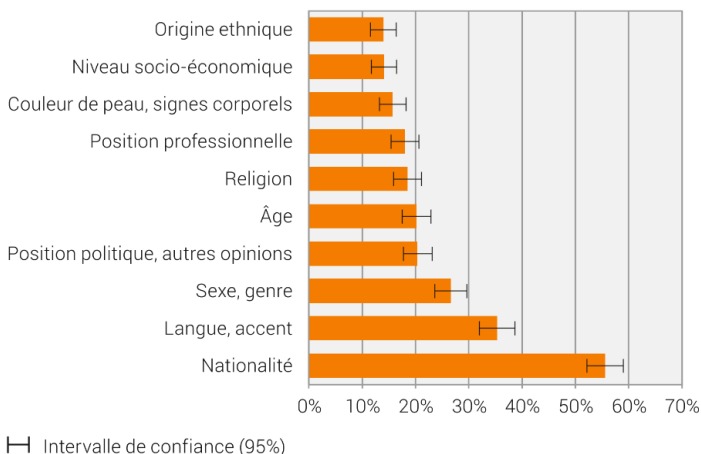
### Part de la population se déclarant victime



— Intervalle de confiance (95%)

## Motifs de discrimination, en 2020

Part de la population se déclarant victime, en Suisse



Source: OFS – VeS-2020, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2021

Des difficultés tangibles mises en lumière par les mouvements *Black Lives Matter* et féministes de ces dernières années, tant au niveau international que dans notre ville même. Un travail visant à la reconnaissance de chacun-e est déjà mené au sein de nos services et de l'école, mais il devra incontestablement s'étendre afin de garantir cette société plus égalitaire, plus respectueuse des différences (nationalité, genre, religion...), telle qu'inscrite dans la loi et la Constitution cantonale.

### Coordination des politiques communale et cantonale (COSM)

Au niveau cantonal, c'est le service de la cohésion multiculturelle (COSM) qui est chargé de la coordination de la politique d'intégration interculturelle. Il a pour mission d'appliquer les législations fédérale et cantonale concernant l'intégration des étranger-ère-s (du point de vue social, professionnel, culturel, politique...), la lutte contre le racisme, la xénophobie et les discriminations ainsi que de promouvoir toute action favorisant la cohésion multiculturelle. On retrouve cette volonté de "*favoriser la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être de toute personne vivant dans le canton de Neuchâtel*" (art. 1 de la Loi cantonale).

Ce service représente ainsi un acteur essentiel de la politique d'intégration de notre canton et partant de notre ville, notamment quant à un accès facilité

aux connaissances de base (le projet ESPACE, mis en œuvre récemment, témoigne de ces orientations). Néanmoins, parallèlement à ce qu'offre le COSM, un travail de mise en réseau des associations et clubs locaux, des services de la ville ou de réalisation d'actions concrètes et coordonnées sur le terrain, relèvent clairement des autorités communales. Il s'agit aujourd'hui de renforcer la cohésion culturelle et sociale par une approche de proximité, favorisant les rencontres au sein même de la population ainsi qu'avec les différents services de l'administration.

Enfin, un accueil particulier et privilégié pour les nouveaux·elles citoyen·ne·s ainsi que les nouveaux·elles arrivant·e·s, en complément des cérémonies déjà organisées en leur honneur chaque année, participe de cette volonté de renforcer les liens avec l'ensemble de la population

### **Dans les autres villes de Suisse**

Aujourd'hui, la plupart des villes suisses comportent des services de l'intégration avec des délégués qui œuvrent à la mise en place de véritables politiques d'intégration et de cohésion sociale, notamment en lien avec la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) qui fixe le principe (art. 4 et 53) selon lequel l'intégration représente une tâche conjointe à la Confédération, aux cantons et aux communes. Sans prétendre à l'exhaustivité, on observe que des villes telles que Neuchâtel, Bienne, Fribourg ou Lausanne ont développé un important secteur de leur administration dont les objectifs sont le développement d'un "*esprit de compréhension et de respect mutuels*" (Bienne), de "*tolérance et de reconnaissance des personnes de culture et d'identité différentes*" (Fribourg).

Les missions propres à ces services varient d'une ville à l'autre, certaines mettant l'accent sur des problématiques plus larges, telles que le harcèlement de rue, l'intégration des personnes en situation de handicap, l'animation socio-culturelle ou l'organisation de différents cours. Toutefois, le dénominateur commun est la présence d'un interlocuteur clairement défini, d'une expertise répondant aux problématiques actuelles de la cohésion sociale et multiculturelle.

Outre cette nécessité d'avoir un référent pour les questions d'intégration, on constate également la volonté d'avoir une personne capable de soutenir la réalisation de différents projets intégratifs et surtout, œuvrant à la mise en réseaux des différents intervenants du terrain, nécessaires au maintien de liens sociaux forts. Il s'agit d'être réactif et propositionnel en fonction des problèmes particuliers ou sociétaux qui apparaissent au sein des villes.

Finalement, il appartient à ces différents services de mettre en place la politique d'intégration défendue par les autorités, comprenant en premier lieu les aspects liés à l'interculturalité, mais avec généralement aussi une visée plus large comprenant la cohésion et l'intégration des différentes composantes de la collectivité (étranger·ère·s, nouveaux·elles arrivant·e·s, jeunes en difficulté, etc.). Le rapport d'information concernant la politique d'intégration interculturelle de la Ville de Neuchâtel, du 15 août 2018<sup>2</sup>, représente à cet égard une base de réflexion pertinente.

## **La politique d'intégration en Ville de La Chaux-de-Fonds**

En ville de La Chaux-de-Fonds, s'il n'existe pas à ce jour de véritable service de l'intégration, il paraît utile de souligner que l'ensemble des services travaillent au quotidien à l'intégration des différentes communautés étrangères et à l'équilibre des relations au sein de la population. Il ne s'agit pas de dresser ici un panorama complet et exhaustif de ce qui se fait au sein de notre administration, mais plutôt de relever quelques lignes directrices à même de renforcer ce sentiment d'appartenance et de cohésion au sein de notre cité.

L'école obligatoire, le contrôle des habitants, la gérance communale, les services de la jeunesse, de la sécurité publique, des ressources humaines, de la santé, des sports, des bibliothèques et des musées ou encore de l'action sociale travaillent régulièrement sur ces thématiques d'intégration, de non-discrimination ou du vivre ensemble. D'un accueil ouvert aux différents guichets de notre administration, aux actions concrètes favorables à la reconnaissance de la diversité de notre population, l'ensemble des services œuvrent tous les jours à cette politique faite d'ouverture et de respect des différences. Néanmoins, nous soulignerons ici, de façon un peu arbitraire au vu de l'étendue des actions, le travail de deux services, en première ligne de cette politique.

### **Ecole obligatoire**

Du point de vue de l'école, la question de l'intégration apparaît au centre de sa mission d'enseignement (par exemple, le thème de l'interculturalité est présent dans nombre de programmes scolaires) ainsi que dans le travail de proximité des enseignant·e·s. La fermeture de l'école en lien avec la crise sanitaire a mis en évidence la créativité et l'investissement dont ces

---

<sup>2</sup> [Rapport d'information concernant la politique d'intégration interculturelle de la Ville de Neuchâtel](#)

dernier-ère:s ont fait preuve (notamment aux cycles 1 et 2 et en formation spécialisée), pour communiquer avec les familles allophones, tant sur le plan linguistique que culturel.

De nombreuses mesures concourent à une intégration réussie des élèves, parmi lesquelles on peut citer : le soutien langagier, l'appui langagier extensif avec des civilistes ou les classes d'accueil. Tant le service socio-éducatif (SSE) que les différentes mesures de remédiation participent à la détection de difficultés d'intégration et permettent de développer des pistes d'action avec des partenaires comme le Service d'éducation de rue.

Plus spécifiquement, on peut encore mentionner le dispositif *Bien-être à l'école* qui interroge notre difficulté à accepter la différence. Dans les situations de harcèlement scolaire que l'école traite régulièrement, on fait le constat que différents types d'élèves sont touchés. L'école travaille ainsi constamment l'axe du vivre ensemble, soit en classe, ou alors au travers des activités culturelles, des camps, des sorties diverses, des chorales, des fêtes de collège...

### Service de la jeunesse

Le service de la jeunesse propose de nombreuses activités aux enfants et aux jeunes qui favorisent un sentiment d'appartenance et de valorisation. Les jeunes qui participent à ces activités s'engagent à respecter les valeurs d'une charte qui leur est présentée (respect, attitude positive, ouverture, implication, santé). Il s'agit d'une prévention "en actes" lors de chaque activité proposée.

Plus concrètement, on peut relever quelques-uns des nombreux engagements du service en vue d'une meilleure cohésion et intégration des enfants et des jeunes de notre ville, notamment les *Mercredi divertissements* où, au travers d'activités ludiques, on promeut l'apprentissage des valeurs mentionnées ci-dessus. Il en va de même lors des animations de quartier, pour les enfants et les familles, qui sont autant de moments de rencontre favorisant le vivre ensemble.

S'ajoutent aussi la SMALA, l'accompagnement de projets de jeunes, des mini-camps, des semaines d'activités spéciales durant les vacances scolaires, ... autant d'occasions d'expérimenter la vie en collectivité et de développer des attaches positives au sein d'un groupe. Chaque année, dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme, est également initiée une

activité qui traite des aspects de l'interculturalité, de la diversité et des inégalités sociales.

Mentionnons encore la mise en place d'un site Internet ([www.cresco-neuchatel.ch](http://www.cresco-neuchatel.ch)) consacré à l'interculturalité, et qui propose un onglet "*Pour les parents*", traduit en 10 langues, afin de fournir des informations de soutien à la parentalité.

Finalement, en 2020, le service a relancé la participation de la Ville de La Chaux-de-Fonds au projet *Alter Connexion Montagnes neuchâteloises*. Ce projet de mentorat s'adresse aux jeunes en situation de rupture sociale et professionnelle jusqu'à 30 ans. Il est né du constat qu'une frange de la jeunesse, tant autochtone qu'immigrée, exposée à d'importantes situations de ruptures socio-professionnelles, est très vulnérable en termes de santé et d'intégration. Cette action vise en particulier les jeunes qui, au sortir d'une scolarité obligatoire difficile, se retrouvent sans projet de formation ni d'emploi stable et subissent une perte de confiance en eux. Conçu comme un levier de travail communautaire effectué par des mentors, il contribue à la réduction de la marginalité, de l'isolement et travaille sur les problèmes d'estime de soi dans une perspective de mieux être.

### **Points d'attention en matière d'intégration**

Compte tenu de ces différents éléments et des nombreuses rencontres avec les acteurs de l'intégration de notre ville (à la fois internes et externes à l'administration), le Conseil communal relève à ce stade trois domaines méritant une attention particulière pour cette législature et les années à venir.

#### **Les communautés étrangères**

Comme mentionné auparavant, la pandémie a mis en lumière l'extrême vulnérabilité de certaines franges de la population, dont en particulier certaines communautés étrangères. Aujourd'hui, les nombreuses actions menées tant par notre administration que par les associations de terrain doivent être mieux coordonnées, de même que les relations entre les différents partenaires institutionnels. Un accent particulier doit être mis sur la question de l'intégration multiculturelle et de la participation à la vie de la cité des différentes communautés, d'un point de vue culturel, sportif, politique...

À ce jour, les demandes parvenant au dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration sont nombreuses, et concernent à la fois des demandes de locaux, de soutien en matière d'intégration et de sensibilisation

à ces problématiques (RECIF, Cours de langue dans les parcs, Semaine d'action contre le racisme, Journée des réfugiés, Printemps culturel, etc.), de coordination de projets multiculturels, de réponses à des projets cantonaux ou nationaux (par exemple, projet "*Nouveau nous*", visant à l'encouragement de projets de culture polyphonique), etc. Autant d'aspects à traiter avec davantage d'acuité, avec un nouvel interlocuteur, proche de ces populations et au cœur de ce rapport.

### Diversité et discriminations

À l'image de ce que l'on observe partout en Suisse, il y a une nécessité nouvelle à considérer l'intégration et les discriminations au sens large, dans une perspective de proximité, de liens interpersonnels renforcés. Une attention particulière devra être portée à la diversité de notre population et plus particulièrement aux personnes susceptibles de subir des discriminations, tel que relevé dans la dernière enquête du Vivre ensemble en Suisse, quant aux questions de nationalité, de genre (égalité femme-homme, lgbtq+). L'exposition présentée récemment à la bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds, relative à la lutte contre l'homophobie, a mis en évidence le besoin de poursuivre la thématisation de ces questions, afin de favoriser le vivre ensemble.

### Jeunes vulnérables

Finalement, l'intégration d'une partie de la jeunesse dont le parcours est marqué par les difficultés scolaires, une précarité du travail (absence de perspectives, impossibilité de se projeter) et une fragilité relationnelle doit nous interroger. Ces personnes vulnérables, qui ne peuvent se raccrocher ni à un statut, ni à un groupe d'appartenance se trouvent, malheureusement, en augmentation dans notre ville, d'après les constats de plusieurs services. Il s'agira de réunir l'ensemble des services de la ville en lien avec ces jeunes et de veiller à ce que ces derniers, dont l'attrance vers certaines bandes pose problème (tel qu'évoqué dernièrement au sein de différents reportages et commissions), puissent être rejoints, accompagnés et valorisés afin de leur permettre de sortir de cette zone de vulnérabilité dans laquelle ils se trouvent.

### **Cahier des charges et missions du poste de délégué· à l'intégration et à la cohésion sociale**

À l'issue de ce parcours, le Conseil communal propose la mise en place d'un poste de délégué·e à l'intégration et à la cohésion sociale, à un taux de 80%.

Ce dernier aura pour mission de développer une politique d'intégration interculturelle favorisant la cohésion sociale au sein de notre ville. Un budget de CHF 20'000.- accompagnera la création de ce poste, afin de pouvoir initier des projets substantiels, répondant à des besoins reconnus, privilégiant le lien entre les différentes composantes de notre société.

Les différents champs d'action du poste sont appelés à évoluer et un cahier des charges définitif ne peut être élaboré à ce stade. Néanmoins, si le Conseil communal promeut une vision large et ouverte de l'intégration et des discriminations, il estime essentiel de définir des priorités claires et de resserrer les missions du poste sur la question de l'intégration des communautés étrangères, au centre des deux postulats présentés au Conseil général. La gestion de ce domaine apparaît suffisamment large et importante pour justifier un poste dédié à cette thématique, et partant capable de proposer des initiatives concrètes, mesurables et efficaces.

Enfin, une plus grande cohérence entre les actions proposées ainsi qu'une coordination professionnelle de l'ensemble des processus mis en place, à même d'actionner les leviers adaptés au bon moment, apparaissent évidentes. Le nombre et la diversité des intervenants dans le domaine de l'intégration interculturelle, à différents échelons, implique un travail conséquent par une personne dont il s'agit de la mission première.

Un bilan sera effectué d'ici à la fin de la législature afin de préciser et réorienter si nécessaire les domaines afférents à ce poste, en fonction des besoins réels observés sur le terrain et susceptibles d'évoluer.

Finalement, en parallèle à la création de ce poste, il s'agira de réunir les services concernés ainsi que les associations et clubs (auxquels les jeunes sont insuffisamment intégrés, d'après une enquête réalisée en 2020<sup>3</sup>) pour construire ensemble des solutions ou projets répondant aux problématiques plus globales de notre ville, évoquées dans ce rapport.

### **Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature**

Ce poste s'inscrit pleinement dans la vision de développement des services à la population et de la cohésion sociale que souhaite promouvoir le Conseil communal.

---

<sup>3</sup> Une étude du Département de l'éducation et de la famille a montré que 31% des élèves du cercle solaire de La Chaux-de-Fonds ne pratiquaient aucune activité extra-scolaire. Un chiffre passablement moins élevé que dans les autres cercles du canton.

## **Conséquences sur les finances**

En 2021, le poste de délégué-e à l'intégration et à la cohésion sociale représentera une charge estimée de CHF 40'500.- (yc charges sociales employeur) pour une période de 4 mois. Un montant de CHF 68'500.- figure au budget 2021 de la ville.

À futur, le poste représentera une charge annuelle de CHF 121'500.- (yc charges sociales employeur) auquel s'ajoutera la somme de CHF 20'000.- dévolue aux actions favorisant le vivre ensemble.

## **Conséquences sur les ressources humaines**

Ce poste permettra, au point de vue des ressources humaines, de renforcer et de coordonner la politique de la ville en matière de cohésion sociale, mais également de développer une politique cohérente d'intégration comprenant les valeurs de stabilité, de confiance et de respect réciproque.

Cette proposition augmente la dotation des collaborateurs Ville de 0.8 EPT.

## **Collaboration intercommunale**

Des collaborations existent déjà sur des projets tels que *Alter Connexion Montagnes neuchâteloises* ou de la *Semaine d'action contre le racisme* et pourront être étendues avec la création de ce poste.

## **Éléments relatifs au développement durable**

### a) Aspect environnemental

-

### b) Aspect social

L'importance sociale du poste envisagé a été largement développée dans les pages qui précèdent et représente un des éléments fondateurs du futur service de l'intégration et de la cohésion sociale, notamment dans le titre de la fonction retenu.

### c) Aspect économique

La question de l'intégration est par essence transversale et comporte de manière évidente des points de convergence avec le domaine de l'économie (accès facilité des communautés étrangères au marché du

travail, cohésion de la population, ...). Des projets communs favorisant un engagement local, en particulier de personnes issues de la migration, pourraient être déployées avec le futur service de l'économie.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La tradition de notre ville, faite de rencontres et d'ouverture aux différentes communautés qui la composent, se verra prolongée et renforcée par ce nouveau poste. Une façon de perpétuer et de promouvoir l'esprit et les valeurs de solidarité et d'égalité qui prévalent au sein de notre ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir classer les deux postulats et prendre acte de ce rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
Théo Huguenin-Elie	Daniel Schwaar

**M. Evan Finger, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre groupe a pris bonne connaissance de ce rapport et en remercie ses auteurs.

Après avoir pris note de ce rapport, plusieurs points positifs tout comme négatifs nous sont parvenus. Premièrement, le cahier des charges nous paraît trop vaste et brouillon et donc difficile de tout gérer pour une personne à 80%. Ne faudrait-il pas ici donner à ce poste un cahier des charges précis et non ambigu afin de pouvoir espérer attendre des résultats probants ?

Le budget du poste est très élevé pour des retours certainement pas à la hauteur de nos attentes et de vos ambitions. Notre groupe restera donc attentif quant au bilan qui sera effectué à la fin de la législature concernant le travail réellement effectué à travers ce poste et surtout si des résultats concrets seront au rendez-vous. Si tel n'était pas le cas, nous espérons que nos deux autorités prendront une décision concrète quant à l'avenir de ce poste de travail.

Toutefois, nous tenons à souligner que notre groupe consent à l'importance d'un poste de délégué à l'intégration car, à travers lui et son travail, nous pouvons espérer que certaines personnes arrivent à s'intégrer dans notre société et, par extension, faire baisser les rangs de l'aide sociale si coûteuse pour notre Collectivité. Une intégration réussie amène de nombreux avantages pour notre Commune, ses habitants, ses finances et sa santé globale.

Pour finir, notre groupe prendra acte dans sa majorité de ce rapport malgré quelques abstentions et classera les deux postulats relatifs.

Je vous remercie.

**Mme Laure Lalive Todeschini, Les Vert-e-s :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Vert-e-s ont pris connaissance avec grand intérêt de ce rapport. Ils remercient les services et le Conseil communal pour leur travail en réponse aux postulats déposés par le POP et le PS concernant la politique d'intégration de notre Ville.

Lorsque l'on parle d'intégration, on pense généralement d'abord à l'intégration des communautés étrangères mais s'intégrer dans la société n'est pas réservé aux étrangers ni aux enfants ; tout individu doit trouver et faire sa place dans la société. Le besoin d'intégration, d'appartenance, le fait de se sentir inclus ; nous parlons bien là d'un besoin fondamental de l'être humain, un besoin que nous partageons tous ! Lorsque l'on se sent accueilli, bienvenu, intégré socialement à un endroit, peu importe l'endroit, on a envie d'y rester. D'autre part, une étude récente montre que l'intégration sociale est le facteur le plus important déterminant de notre santé mentale et physique ceci avant même le tabagisme, l'alimentation, etc. Le sentiment d'appartenance joue donc un rôle important pour notre santé mais également dans la prévention de la violence, la violence étant souvent l'expression de la rage de vouloir s'intégrer et de se voir rejeté.

Bien sûr, il ne faut pas confondre intégration et assimilation. La diversité doit être considérée comme une richesse ; il ne s'agit pas de nier ou gommer les différences mais de les expliquer, les accepter et de trouver le chemin permettant le vivre ensemble. Dans un contexte de montée de l'intolérance et des extrémismes, il est important de réaffirmer les valeurs de notre société et les droits fondamentaux des êtres humains. Dans un objectif de cohésion sociale, la lutte pour l'intégration et la lutte contre les discriminations de toute sorte sont capitales.

Nous sommes convaincus que, tout comme la Confédération et les cantons, les communes ont leur rôle à jouer en matière de politique intégrative et nous sommes satisfaits que notre Ville fasse encore un pas dans cette direction, un pas que nous saluons mais qui n'est pas un pas de géant. En effet, au vu des nombreux défis à relever, notre délégué à l'intégration aura du pain sur la planche et ne pourra pas déplacer nos Montagnes à lui seul. Il s'agira de commencer par déterminer clairement des axes prioritaires, de voir où est l'urgence – peut-être les problèmes que nous avons actuellement avec certaines bandes de jeunes à la dérive ? – et de ne pas oublier, comme relevé dans le rapport, que bien des actions visant l'intégration sont déjà en cours dans notre Ville et notre Canton. Le rôle de coordination, de mise en réseau et de collaboration sera donc certainement au premier plan.

Gageons que notre délégué à l'intégration se retrouvera face à une tâche titanesque, nous espérons que le casting permettra de trouver la perle rare capable de relever ce défi et que son action ne sera pas trop bureaucratique et aura un réel impact et effet bénéfique sur le terrain. Sur ce point, nous nous demandons ce qui est prévu comme soutien logistique et administratif à ce poste ? Cela nous semblerait en effet important de l'anticiper.

Une question encore quant à la formulation dans le rapport de la note de bas de page 14 qui nous semble être inexacte. En effet, on pourrait y comprendre que, dans le cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, davantage d'élèves qu'ailleurs pratiquent une activité extrascolaire, or dans nos souvenirs cela semble justement ne pas être le cas.

Les Vert-e-s prennent donc acte avec satisfaction de ce rapport, considérant que la création d'un poste de délégué à l'intégration entre pleinement dans le cadre du Programme de législature et est un pas vers une Tchaux accueillante où l'on veut venir, habiter, travailler, se cultiver, rester, une Tchaux où chacun peut trouver et se sentir à sa place et accepter quels que soient sa nationalité, son âge, son genre, sa couleur de peau, sa religion, sa profession, son état de santé, sa situation financière, son orientation politique ou sexuelle.

Merci pour votre attention.

**Mme Françoise Jeandroz, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a étudié ce rapport avec intérêt et satisfaction, satisfaction d'avoir obtenu réponse à plusieurs interventions et postulats déposés à plusieurs reprises.

*"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité"*; le premier article de la Déclaration universelle des droits de l'homme justifie à lui seul un poste de délégué à l'intégration. Lutter contre les discriminations, quelles qu'elles soient, est un facteur déterminant pour permettre à chacun de trouver sa place dans la société; une intégration réussie est une chance individuelle et collective qui se répercute à tous les échelons de la société. La mise en place de ce poste pourrait être une excellente manière de fêter les 25 ans de la Loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, loi qui *"tend à promouvoir l'égalité des droits et devoirs ainsi que la non-discrimination pour tout un chacun"*.

Au vu de l'état des lieux décrit dans le rapport, nous avons confirmation que, malgré le travail important qui est accompli dans ce domaine par différents services, un poste de délégué est incontestablement nécessaire. Comme l'a souligné Madame Brunschwig Graf au Club 44, la politique doit faire le nécessaire pour que la discrimination au quotidien n'existe pas. Nous soulignons aussi l'importance d'étendre la politique d'intégration à toutes les sortes de discrimination, qu'elles soient culturelles, d'identité, de genre ou autres.

Si aux niveaux scolaire et parascolaire un travail important est fait dans ce domaine, un effort doit être fait pour les nouveaux arrivants et pour des jeunes sortis de l'école qui se retrouvent malheureusement en rupture sociale et culturelle. Un travail de consultation et de coordination permettra de mettre en relation les différents acteurs déjà actifs dans ce domaine dans notre Ville, de mettre en valeur leurs spécificités et de mettre à jour les manques.

Nous aimerions cependant savoir si la mise en place de la Citycard, ou carte citoyenne en Français, fera partie de son cahier des charges. Nous sommes persuadés qu'un poste à 80% se justifie largement, par contre il faut rester vigilants à ne pas avoir des attentes démesurées de ce poste, en particulier qu'il résolve tous les problèmes de discrimination; un cahier des charges précis devra en définir les champs d'action. Nous nous réjouissons que notre Ville, à l'instar d'autres, se dote d'un Service de l'intégration qui ainsi mette en valeur l'esprit d'ouverture et de tolérance, précieux et reconnu, qui règne.

Vous l'aurez compris, nous accepterons ce rapport avec enthousiasme et en remercions les auteurs. Nous n'avons aucun doute que le bilan qui sera effectué en fin de législature non seulement confirmera ce poste mais demandera à le renforcer.

**M. Alain Othenin-Girard, PVL :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Vert'libéraux a bien lu ce rapport relatif à la création d'un poste de délégué à l'intégration et nous en remercions les auteurs.

Sans remettre en cause l'importance de la thématique dans notre région, dans notre situation, chaque franc investi doit l'être avec une mûre réflexion et pour nous le fruit n'est pas tout à fait mûr. Le cahier des charges du poste ne semble pas avoir encore été établi et engager quelqu'un à 80% jusqu'à la fin de la législature, alors que l'on ne se sait pas précisément en quoi correspondront ses tâches ni ce qu'il va amener de plus, nous semble délicat. Même si la ligne budgétaire dédiée a été inscrite au budget 2021, rien ne sert de se précipiter, d'autant plus que le rapport fait la démonstration et met en évidence que les services de la Ville contribuent déjà à faciliter l'intégration tant au niveau des enfants que des adultes qui s'installent à La Chaux-de-Fonds.

De plus, est-ce que stratégiquement et en lien avec le Programme de législature c'est bien ce poste-là qui doit être créé en premier ? Ou alors celui de délégué à l'énergie ? Celui de délégué à la capitale de la culture ? Celui du délégué à la cohésion intercommunale, du délégué à l'économie, du délégué à la recherche de toutes les subventions possibles en faveur de notre Commune ? Le délégué à la domiciliation ? Le délégué à la démocratie participative ou encore un poste de délégué au suivi des nouveaux projets d'infrastructures qui sont en nombres ces prochaines années et qui vont indubitablement marquer cette législature ? Autant ne pas se rater sur les priorités.

Au chapitre de la collaboration intercommunale, c'est un peu maigre, mais voilà une idée qui plairait à notre groupe ; deux villes des Montagnes confrontées aux mêmes questions, à moins de 10km l'une de l'autre, développent ensemble un concept rassembleur de politique d'intégration plus active qui, en reprenant les mots du groupe socialiste, permettrait de renforcer le processus d'intégration des personnes migrantes et la cohabitation respectueuse des populations suisse et étrangère. La coordination des différentes actions sur l'ensemble des Montagnes et le soutien de projets permettraient une meilleure visibilité et efficacité des mesures mises en œuvre.

Entre le temps de développement du cahier des charges, la mise au concours du poste et les délais de résiliation du ou de la future candidat-e, il est encore temps de prendre le temps et réfléchir à un projet peut-être un peu plus précis.

**M. Marc Frutschi, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du présent rapport. Il dresse un état de la situation très complet qui démontre l'ampleur de la tâche d'intégration pour une population aussi diversifiée que celle de

La Chaux-de-Fonds mais le rapport nous montre également que, si un Service de l'intégration proprement dit n'existe pas dans notre Ville, un important travail est fourni par plusieurs services. Ces services sont en contact direct avec les populations concernées et en connaissent précisément les besoins.

L'engagement d'un·e délégué·e à 80% nous apparaît comme une goutte d'eau dans la mer. Nous nous posons la question franchement de son profil étant donné que son cahier des charges est à la fois très large et mal défini. On peut craindre que la personne n'ait pas le temps pour concrètement travailler sur le terrain et que, par l'organisation de nombreuses séances, par les missions de circulaires pour le recensement du travail à faire, elle donne finalement du travail aux autres services et, avec à sa disposition CHF 20'000 pour la réalisation de projets, nous avons un rapport 1.6 entre les charges salariales et la réalisation des projets, ce qui nous paraît comme largement insuffisant.

La somme inscrite au budget de CHF 68'000 sera doublée dès 2022, ce qui est malheureusement inacceptable dans le contexte financier de notre Ville. Il serait à notre sens beaucoup plus efficace de mettre à disposition cette ligne budgétaire directement sous forme de fonds afin que les services voire les associations puissent en bénéficier pour la réalisation de projets en relation avec l'intégration et la cohésion sociales, car les effets concrets de ce finalement modeste budget seraient ainsi beaucoup plus rapides car les projets, les idées d'actions, les besoins existent déjà et gagent que les services sauraient mandater directement les personnes adéquates pour chaque tâche.

Ce serait aussi l'occasion, pour notre Autorité, de reconnaître que nos services font du très bon travail mais avec des moyens – il est vrai – très limités. En raison du manque d'efficacité du projet, nous ne pouvons actuellement que refuser ce rapport, cependant nous ne contestons pas la nécessité de soutenir l'intégration et la cohésion sociale. Nous ne contestons pas non plus la somme de CHF 60'000 qui est inscrite au budget.

Ainsi, si nous avons – ça a déjà été demandé avant – la garantie que le ou la collaboratrice sera engagé·e avec un contrat à durée déterminée et que le Conseil communal s'engage à fournir un rapport au Conseil général avant la fin de cette législature, la plupart des membres du PLR se contenteront de s'abstenir aux votes.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Silvia Locatelli, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est avec une grande attention que le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport qui, vous vous en doutez, était particulièrement attendu. Non, il n'y a pas de précipitation lorsqu'une demande se fait sentir et est réclamée depuis de nombreuses années.

Oui, notre Autorité a mis la pression sur l'Exécutif en l'interpellant à plusieurs reprises par les voix des groupes socialistes et populistes sur la vocation du deuxième "i" de l'acronyme dicastériel "DICI". Oui, nous nous sommes également régulièrement émus du destin des deux motions déposées par les groupes précités et acceptées par le Conseil général. Oui, la gauche a une nouvelle fois martelé son impatience à voir traité ce sujet en amendant le budget 2021 pour y ajouter une ligne dédiée à l'intégration. Cet amendement a permis d'octroyer des ressources pour la coordination et pour les projets qui pourraient être mis en place.

Aujourd'hui, nous avons la réponse à nos demandes et le groupe socialiste est satisfait. Il remercie le Conseil communal de ce rapport qui non seulement dresse un panorama intéressant du contexte de l'intégration dans notre Ville mais démontre également l'utilité de la démarche. Désormais, La Chaux-de-Fonds pourra se doter d'une véritable politique de l'intégration, une politique qui pourra venir en écho à celle menée par le Canton, qui coordonnera les activités existantes pour plus de cohérence et plus de transversalité – c'est bien à ça que sert le poste de coordination – et qui œuvre concrètement pour le bien-être de chaque composante de notre Communauté chaux-de-fonnière et pour la cohésion de notre Ville. Il s'agit d'un pas qui, et c'est bien expliqué dans le rapport, a déjà été franchi dans de nombreuses autres villes. Nous sommes donc quelque peu voire même beaucoup en retard mais nul doute que nous saurons le rattraper si seulement nous osons franchir le pas.

S'en passer alors que notre Cité est riche de 116 nationalités et que plus de 30% de sa population est migrante était une aberration. Les statistiques évoquées dans le rapport sont édifiantes et personne ne peut rester insensible à cela. Personne qui à une véritable responsabilité dans cette Ville ne peuvent rester insensible à cela ! Croire que notre Ville pourrait être une exception serait une lourde erreur car il suffit de parler avec les communautés pour se rendre compte que les problèmes existent mais que, trop souvent, il est plus facile de passer son chemin, de stigmatiser ou de les ignorer que de les empoigner. Nous saluons donc la concrétisation de cette demande que nous ne voyons pas comme une dépense mais bien comme un investissement dans une politique d'avenir, une politique contre la discrimination.

Quant au cahier des charges, le Conseil communal semble assez clair dans le rapport ; il émet la volonté que ce poste soit d'abord focalisé à l'intégration des étrangères et des étrangers et c'est bien la demande qui avait été faite dans nos motions et dans l'amendement au budget. Pour nous, les missions qui sont exprimées sous forme d'enjeux dans le rapport sont les lignes directrices nécessaires à la mise en place de ce type de poste. N'oublions pas notre rôle institutionnel de Parlement, celui de donner des lignes directrices et d'émettre le vœu de la mise en place de politiques précises. Ce n'est pas à nous, 41 élues et élus, de détailler un cahier des

charges ni même de mener le processus d'engagement. Cela paraît une évidence mais, au vu de ce que j'ai entendu, il est parfois utile de rappeler le rôle de nos institutions afin que le bon ordre de notre démocratie soit maintenu.

Nous suivrons cependant avec attention le développement des activités de ce poste car là est notre rôle, sans avoir évidemment aucun doute que l'utilité en sera rapidement démontrée.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera ce rapport et la création du poste de délégué à l'intégration et à la cohésion sociale et se réjouit de découvrir les fruits de cette nouvelle politique mise en place.

**M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

En premier lieu, je tiens à vous remercier pour l'ouverture dont vous avez fait preuve, à défaut d'un optimisme béat et d'un dynamisme qui a été le cas pour mes intervenants précédents. Mais bon, à défaut de cet enthousiasme quand même relevé à gauche, je tiens à remercier l'ouverture que vous avez faite à l'intégration et vous avez tous relevé la nécessité de s'atteler à cette tâche dont l'ampleur – le PLR l'a relevé – est reconnue vraiment de tous.

Lors de la construction de ce poste demandé depuis plusieurs années – de ce point de vue-là, je me porte en faux contre l'idée d'une quelconque précipitation telle que les Vert'libéraux l'ont évoquée – je retrouve deux positions opposées, comme au sein du Conseil général, mais je ne dirais pas nécessairement antagonistes, qui ont structuré ce rapport. D'un côté, ceux qui estiment – ils sont nombreux – que la convergence des problématiques de discrimination dont les mécanismes sont souvent assez proches, tels ceux se rapportant au genre, aux signes corporels ou à l'âge – pour reprendre certains points d'attention de l'enquête sur le vivre ensemble – donc que ces similitudes méritent d'élargir le champ couvert par ce poste de délégué. De l'autre côté, ceux qui estiment, au contraire, qu'il est essentiel de resserrer la problématique sur les communautés étrangères dont on sait les besoins évidents aujourd'hui, comme j'ai pu m'en apercevoir tout en construisant ce poste, après quatre ans à recevoir très régulièrement des communautés étrangères dans des situations fort difficiles.

La nationalité représente, comme vous avez pu le lire dans le rapport, et c'est important de le relever, plus de la moitié des discriminations, c'est pour ça que j'ai intégré, dans ce rapport, la langue, la couleur de peau, l'origine ethnique, pour reprendre les domaines relevés par l'OFS qui représentent des domaines connexes dans lesquels les discriminations sont particulièrement fortes.

Pour le Conseil communal, il s'est donc agi de trouver une vision large des discriminations contre lesquelles nous devons nous battre à tous niveaux, et, dans ce Parlement bien sûr, par vos interventions, mais aussi

dans l'ensemble des services de l'Administration parce que c'est une évidence importante à rappeler que cette personne – plusieurs l'on dit – ne sera qu'un des rouages parmi les nombreuses actions à mener contre les discriminations et que cette personne évidemment ne pourra pas répondre à l'ensemble des sollicitations. Pour résumer, la vision du Conseil communal est celle d'une vision systémique des discriminations, avec une nécessité – ça c'est important pour rassurer en tout cas les personnes à droite qui ont largement insisté là-dessus – de restreindre et de cibler le champ des possibles pour ne pas se perdre, ne pas se retrouver dans cette situation titanesque et pour éviter une dispersion des forces que certains ont évoquée. Il ne s'agit nullement de hiérarchiser les discriminations, car elles sont toutes inacceptables, mais bien de faire des choix. De ce point de vue-là, aujourd'hui, le choix est d'engager une personne pour ce poste de délégué-e à l'intégration et de se focaliser sur les communautés étrangères qui méritent une attention première. Ces éléments m'ont paru clairs aux yeux de la gauche de cet hémicycle mais j'espère que ces quelques points de précision ont pu rassurer une partie de la droite. En tout cas, je l'espère.

Les points d'attention relevés dans le rapport représentent plutôt des constats qui s'imposaient après avoir rencontré la plupart des acteurs·trices du domaine de l'intégration ou des services de la Ville et auxquels nous nous devons d'être attentifs. C'est pour ça que j'ai inséré ces domaines d'attention pour éviter de nouvelles fractures mais le cahier des charges le rappelle à proprement dit ; les compétences appartiennent – ceci a été rappelé par le PS, me semble-t-il – plutôt au Conseil communal, même si le Conseil général doit donner des lignes directrices. Ce cahier des charges répondra bien à l'intégration des communautés étrangères qui, comme nous le savons, cumulent souvent les multiples facteurs de discrimination.

Des besoins reconnus, nécessaires à la cohésion de notre population – plusieurs l'ont évoqué et ça peut peut-être même être lié au bien-être évoqué par la représentante des Vert-e-s – c'est bien quelque chose d'essentiel, notamment dans des quartiers comme les Forges dont la moitié de la population est d'origine étrangère et avec laquelle il s'agit aujourd'hui de renforcer le dialogue, de renforcer les contacts. La pandémie a d'ailleurs mis en évidence certains problèmes qu'on connaissait mais qui sont apparus encore plus criants lors de cette dernière année. À titre d'exemple, lors de la période d'école à distance que nous avons vécue, une centaine de familles sont restées injoignables même après de multiples téléphones et courriers. On constate aujourd'hui qu'il reste aussi 188 foyers de notre Ville non connectés à la plateforme Pronote – c'est-à-dire environ 6% – et que plus du tiers des parents ne relèvent plus depuis deux mois leurs informations sur Pronote. Des taux nettement plus élevés que dans d'autres cercles sans parler d'autres difficultés que je n'évoquerais pas ici.

Pour prolonger la question du cahier des charges qui a occupé plusieurs groupes, il nous paraît aussi essentiel aujourd'hui d'avoir une personne

stable, identifiable, à même de coordonner, d'orienter la politique d'intégration sur la durée et pas seulement en fonction de certaines opportunités mais de manière évolutive, suivant les problèmes qui apparaissent, comme ceux que j'ai évoqués ici lors de la Covid ou aussi, comme certaines l'ont réclamé, avec cette carte citoyenne dont on espère qu'elle permettra de fédérer l'ensemble des communautés de la Ville.

La plupart des villes qui ont aussi ces postes de délégué-e à l'intégration évoquent cette notion de veille qui est importante parce qu'il s'agit d'être attentifs à tous les petits problèmes qui apparaissent ici ou là et aujourd'hui nous n'avons pas assez de personne. L'intégration ne doit ainsi plus seulement être une lettre de l'acronyme du DICI et dépendre de la seule bonne ou mauvaise volonté d'un conseiller communal en charge de l'intégration qui ne peut et ne doit pas s'occuper seul de cette problématique.

Deux exemples concrets vous éclaireront peut-être sur le rôle de ce délégué tel que nous le percevons aujourd'hui. Prenons un premier point : la question d'un Espace parents qu'est venue nous présenter l'EPER tout dernièrement. Celui-ci souhaite renforcer le dialogue avec les parents vulnérables, les orienter, les conseiller afin de lutter contre l'isolement social de certaines familles, le tout en essayant de vulgariser et de rendre accessibles des informations auxquelles ces familles n'ont souvent pas accès, soit pour des questions de langue soit pour des questions en informatique qui sont aussi un problème reconnu. Alors comment coordonner cette nouvelle offre qui répond, on le sait, à une difficulté réelle ? Et aujourd'hui qui peut faire ça ? Comment ce projet entre-t-il en résonance avec d'autres projets développés par le COSM ou des associations telles que RECIF, Bel Horizon, le Café Bla Bla, La Coquille, La Trottinette, l'ADC et tous ceux que j'ai oubliés, sans compter bien sûr l'École, le Foyer de l'écolier et le parascolaire.

Comment faire en sorte – je crois que ça c'est important – que nos subventions soient bien utilisées, bien ciblées et qu'elles répondent à des besoins réels et identifiés ? La réponse c'est qu'il faut aujourd'hui un professionnel et c'est ce qu'ont compris la plupart des villes pour orienter et mobiliser ces ressources, comme c'est le cas dans toutes les villes de la même importance que la nôtre. Ces subventions – c'est là que je ne comprends pas complètement la position du PLR – ne peuvent se mobiliser spontanément et de façon efficiente ! Il s'agit vraiment que quelqu'un s'en saisisse. Ici, la question de l'intégration de ces familles et de la pertinence de ce projet seraient justement le rôle de ce délégué.

Un autre exemple – rassurez-vous, je n'en donnerai pas des dizaines – qui me semble pertinent et qui témoigne, à notre sens, de la nécessité d'un tel poste est celui des nombreuses sollicitations du Canton et de la Confédération auxquelles nous ne pouvons répondre faute d'attention suffisante à ces questions. Il est évoqué dans le rapport – peut-être certains ont été faire des recherches sur ce projet ? – le "Nouveau nous" qui, par des

processus participatifs, souhaite créer aujourd'hui un sentiment d'appartenance plus global et plus polyphonique, pour reprendre les termes de la Commission fédérale des migrations. Des projets visant au renforcement de la cohésion sociale et de l'appartenance à la société dans une vision profondément démocratique et reconnaissant l'autre. On est là dans ce qu'évoquait la représentante des Vert-e-s, c'est-à-dire une façon vraiment de participer à la culture et à la vie publique de notre Ville. Autant de perspectives positives bénéficiant d'un soutien – ceci est important – pouvant aller jusqu'à 50% des coûts effectifs, mais des perspectives aujourd'hui impossibles à atteindre faute d'une personne capable de répondre à ces questions.

Ainsi, si ce poste a un coût, c'est évident – on rejoint évidemment les préoccupations de l'UDC – qu'il ne s'agit pas pour nous de dilapider l'argent mais ce poste est évidemment celui d'un poste de chef de service. Il faut évidemment – vous l'avez tous relevé – un poste qui comprend un certain pourcentage et on a évalué ce pourcentage à 80 % ; c'est ainsi qu'on arrive aux coûts. Je crois que si on veut pouvoir répondre à la politique intégrative ouverte à l'autre que l'on souhaite pour cette Ville, c'est-à-dire répondre à plus de 30% de population étrangère et 116 nationalités, ce poste est essentiel. Je veux bien entendre du PLR que la somme de CHF 20'000.- est basse et je partage évidemment cet avis, notamment eu égard aux projets qu'on pourrait réaliser, néanmoins je crois qu'on est aussi d'accord sur le fait qu'il s'agit de rester modestes malgré l'importance de ce poste. Je ne nous voyais pas venir avec un budget beaucoup plus important.

Si on transférait cette somme, comme vous le proposez, aux différents services et associations, la question serait de savoir qui pourrait gérer cette somme de façon efficiente ? Le conseiller communal qui, malgré la rédaction de ce rapport, doit reconnaître qu'il n'est pas compétent pour utiliser la meilleure des façons cet argent ? Les services ? À ce moment, qui déciderait pour quels critères ? Quels projets ? C'est justement là que se pose l'importance de ce poste transversal.

Autant de questions qui témoignent, à notre sens, le lien direct qu'il s'agit de créer entre les services de la Ville et les différentes associations à même de coordonner, de penser une politique pour que celle-ci soit efficace et pertinente. C'est dans ce sens qu'étaient évoqués, aussi dans le rapport, les résultats de l'étude sur les besoins de prise en charge des élèves mandatée par le DEF et qui témoignait qu'il y a 31% – ce chiffre est vraiment très important ! – des élèves de notre école qui ne pratiquent aucune activité. Évidemment, Les Vert-e-s ont relevé la coquille, c'est bien évidemment la proportion la plus importante du Canton. À titre d'exemple, les Cerisiers n'en sont qu'à 14%.

On sait, Mesdames, Messieurs, qu'une des raisons qui fait qu'aujourd'hui il y ait autant de jeunes qui ne pratiquent pas d'activités est la difficulté qu'ont certaines communautés que je vois régulièrement dans nos

bureaux à franchir le pas, le seuil de ces associations et clubs qui composent notre Ville. Voilà des projets que pourraient mener le délégué afin de renforcer le sentiment d'appartenance au travers du sport et au travers de la culture dont on sait que ce sont des facteurs essentiels d'intégration.

Il s'agit donc aujourd'hui de faire ce pas – le PS l'a évoqué – vers une meilleure intégration et coordination des actions réalisées dans notre Ville en faveur des communautés étrangères et, soyez rassurés, le cahier des charges sera précis et clair, comme pour tous nos chefs de service ; il en va de notre responsabilité. Je ne vais pas vous lire les cahiers des charges des autres villes – je pourrais le faire car je les ai évidemment demandés – mais je crois que tous les cahiers des charges évoquent la même chose : la nécessité d'avoir un expert capable de mettre en réseaux les différents acteurs du terrain pour trouver ensemble – ceci est important – des solutions, si possibles à long terme, parce que les actions à développer en matière d'intégration doivent se comprendre dans la durée. Je peux donc souscrire à une évaluation – elle a même été évoquée dans le rapport – d'ici à la fin de la législature et j'espère qu'on y arrivera. Vous savez que nous avons de nombreux de projet mais on va s'engager à rédiger un rapport. Il ne s'agira pas d'imaginer un projet révolutionnaire mais d'avoir une personne qui doit mettre en relation, trouver des financements et c'est bien dans ce sens-là que la majorité de ce Conseil semble avoir compris ce projet.

Pour le reste, j'espère en tout cas avoir levé certains doutes, à défaut de vous avoir tous convaincus de la pertinence de ce projet. J'espère aussi avoir précisé certaines orientations, notre vision et puis je répondrais peut-être encore à l'une ou l'autre question si je n'y ai pas répondu dans mon développement général.

Alors pour le PLR. Oui, le sixième des charges salariales, je crois que j'y ai répondu. Si vous voulez augmenter la somme à destination du poste de délégué à l'intégration, je vous en serai reconnaissants mais je crois qu'aujourd'hui il s'agit de rester modestes. Nos services font évidemment du très bon travail mais vous avez compris l'idée c'est de davantage coordonner mais aussi de pouvoir répondre aux sollicitations extérieures.

Pour le parti socialiste, je crois qu'il n'y avait pas de question. Des engagements, des lignes directrices, je crois qu'elles rentrent en résonance avec nos lignes directrices. Je crois aussi, à l'image de votre intervention, que ce poste de délégué à l'intégration – l'UDC l'a aussi évoqué – est un investissement pour l'avenir par la prévention qu'il peut permettre.

Ensuite, Les Vert-e-s ont évoqué toute la question des axes prioritaires, l'importance du bien-être et il me semble y avoir répondu. Ce poste bénéficiera du soutien du secrétariat du dicastère – c'est comme ça qu'on voit le poste – car aujourd'hui il s'occupe déjà du délégué à la culture et on arrive à fonctionner de façon satisfaisante. Il s'agira donc d'avoir cette personne qui fera les liens et, pour tout ce qui est secrétariat, cette personne devrait bénéficier du soutien logistique du DICI.

Le POP a cité les Droits de l'homme pour justifier l'importance de ce poste et, évidemment, j'ai aussi évoqué d'autres points. Et puis sinon, effectivement, l'importance de soigner les relations avec ces jeunes en difficulté et je crois que ce sont des problématiques qu'on doit prendre globalement. On en a reparlé ces derniers temps et certains médias se sont fait l'écho. Je crois que ce sont des points aujourd'hui – j'en ai la conviction – qui doivent être traités entre les services, mais à un moment donné p il est nécessaire de cibler vraiment l'orientation du poste et c'est pour ça que ces points-là, liés à l'intégration des jeunes et liés aux discriminations seront repris dans des liens interservices et seront finalement des points qu'il s'agira de traiter soit aux RH soit à l'École mais globalement, pas le propre de ce délégué.

Quant aux Vert'libéraux qui ont peut-être été les plus critiques, j'espère quand même avoir répondu, en tout cas, au cahier des charges tel que nous le percevions. Je crois qu'effectivement il ne s'agit de se précipiter. Je crois que c'est un projet qui a été construit durant trois longues années, en lien avec le Conseil général et puis par la collaboration dans les Montagnes. Alors sachez qu'on avait proposé, pour le poste de délégué culturel, une collaboration mais que celle-ci avait été refusée. Aujourd'hui, on travaille vraiment sur des projets communs et, de ce point de vue-là, les interactions fonctionnent bien. Mais pour ce poste, aujourd'hui, notamment dans les liens avec les services de la Ville, on est plutôt partis sur un poste lié à la Ville mais évidemment que nous aurons toujours une ouverture aux Loclois.

Alors je vous remercie et j'espère avoir convaincu les derniers réticents ou en tout cas répondu à vos questions.

Merci.

**M. Karim Boukhris, Président :** Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

**M. Frédéric Vaucher, PLR :** Oui, Monsieur le Président. Le PLR sollicite une suspension de séance.

**M. Karim Boukhris, Président :** De combien de temps avez-vous besoin ?

**M. Frédéric Vaucher, PLR :** À peu près 20 minutes. Non, cinq seraient suffisantes.

**RIRES**

**M. Karim Boukhris, Président** : Je vous en donne six. Nous reprenons à 22h14.

### **SUSPENSION DE SÉANCE**

**M. Karim Boukhris, Président** : Je vous prie de reprendre vos places. Voilà, après cette interruption de séance, est ce que la parole est encore demandée ?

Oui, pour le PLR.

**M. Marc Frutschi, PLR** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est effectivement 20 minutes dont on avait besoin car là on ne s'est pas décidé en six minutes. Je crois que l'intervention du Conseil communal a convaincu quelques-uns de nos membres beaucoup mieux que le rapport et d'autres tellement pas convaincus qu'on revient à notre idée première, c'est-à-dire que c'est largement insuffisant et qu'il faut imaginer d'autres formes.

Donc, finalement, on laisse la liberté de vote et on est vraiment contents de voir revenir un rapport avant la fin de la législature. Ça on peut le souligner.

**M. Karim Boukhris, Président** : Je vous remercie. Nous pouvons désormais prendre acte ou non de ce rapport.

**Le rapport est accepté par 32 voix contre 0 (6 abstentions).**

**Le classement des postulats est accepté à l'unanimité.**

**M. Karim Boukhris, Président** : Nous pouvons passer à la suite de l'ordre du jour.

Suite à une petite discussion avec l'auteur de l'interpellation urgente, Madame Gagnebin, celle-ci est d'accord de retirer l'urgence. Cette interpellation sera donc traitée lors de notre prochaine session, celle qui concerne les comptes.

Pour information, pour celles et ceux qui ne connaissent pas encore bien le fonctionnement de notre Autorité, toutes les interpellations et questions recevront une réponse de la part du Conseil communal lors de la prochaine session, c'est-à-dire pour les comptes.

Nous avons également encore une interpellation urgente et le Conseil communal avait décidé d'y répondre ce soir. Je laisse donc la parole à Monsieur Haldimann afin de savoir s'il souhaite maintenir cette urgence ou si une réponse lors de la session des comptes lui convient également.

**M. Cédric Haldimann, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour moi, si on peut la traiter ce soir – si vous n'êtes pas refroidis – on la fait ce soir. Je ne suis pas long dans mon développement.

**M. Karim Boukhris, Président :** Alors, vu la promesse d'intervention courte, je laisse le développement à Monsieur Haldimann pour le PLR.

**RIRES**

---

### ***Interpellation urgente du groupe PLR***

#### **Quelle place pour nos futures manifestations chaux-de-fonnières ?**

*La politique de stationnement était attendue ; elle ne donne que partiellement satisfaction.*

*Nous sommes conscients qu'un monitoring est en place mais une bulle persiste et nous devons réagir rapidement.*

*Avec un parking d'échange sur la Place des Forains, où peuvent bien aller désormais ces forains ? Et le Cirque Knie ? Et, surtout, où peuvent se dérouler les manifestations locales de nos fidèles associations ? Il s'agit d'un problème connu, mais un problème à solutionner rapidement en cette sortie de crise sanitaire. Les beaux jours arrivent, il faudra répondre à l'attente.*

*Dans la FAQ, sur le site de la Ville, le point 11 tend à répondre à ce problème, mais force est de constater que dans les faits le problème persiste. Les manèges s'en vont à Neuchâtel, le Cirque Knie également et les Associations de la Ville se voient refuser l'accès à la Place des Forains sans proposition claire de la Commune. Le Conseil communal peut-il s'engager à suivre le raisonnement publié sur son propre site Internet et libérer ainsi la Place des Forains pour toute manifestation essentielle à la vie de notre Cité ?*

*Pour le groupe PLR : Cédric Haldimann*

---

**M. Cédric Haldimann, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En effet, maintenant que nous avons les tables, il faut bien qu'on trouve une place. Je ne vais donc pas être long, parce que j'ai déjà pu m'exprimer sur le sujet lors de la précédente séance, notamment lorsque j'ai défendu l'urgence qui avait partiellement été comprise puisqu'on ne la traite

que ce soir mais on a presque même vu un traitement repoussé encore de deux semaines et je pense que nos citoyens ont soif d'évènements et de manifestations publiques.

La Chaux-de-Fonds possède une belle et une seule grande Place susceptible d'accueillir ce genre de manifestations, surtout où l'espace est exigé. Il s'agit de la Place des Forains mais, avec le nouveau parking d'échange qui a pris place en ce lieu, certaines associations ont connu et connaissent des difficultés pour la location de cette Place. Les forains ne sont d'ailleurs pas venus – ils sont allés à Neuchâtel – et le Cirque Knie ne monte plus à La Chaux-de-Fonds alors quelles solutions si ce n'est que celles esquissées dans la foire aux questions publiée sur le site de la Ville, concernant la politique de stationnement ? Reste maintenant à appliquer cette solution.

De plus, peut-on nous assurer que tout sera pris en compte dans les projets à venir et dans les projets futurs sur cette Place pour quelle reste une Place des Forains et bien sûr une Place pour les manifestations des associations de notre Ville ?

**M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Quelques réponses aux interrogations du groupe PLR à propos du Cirque Knie d'abord. Le Cirque Knie ne vient plus à La Chaux-de-Fonds mais c'est sa décision. Ce n'est pas une question de place mais d'intérêt économique car l'enjeu pour eux est notamment de ne pas déplacer leurs chapiteaux ou de les déplacer le moins possible. En l'occurrence, leur décision a été prise quoi qu'il arrive et la disponibilité de la Place des Forains n'était pas en jeu. Pour les autres cirques, ils se sont déclarés prêts à s'installer sur d'autres terrains herbeux ; ils pourraient prendre place par exemple sur le parking de la Bruyère.

Avec les forains, il y a une bonne relation, il y a une discussion avec d'ailleurs les services de Théo Huguenin-Elie et ils trouvent une bonne écoute mais eux ne souhaitent pas non plus s'installer à la Place des Forains. Pour une grande majorité d'entre eux, l'emplacement n'est commercialement pas intéressant. Ils seraient donc prêts à beaucoup de choses pour pouvoir venir avec moins de manèges mais sur la Place du Marché, tout en respectant – selon leurs dires – les terrasses. C'est une possibilité qu'on peut envisager mais effectivement ce n'est pas forcément l'endroit idéal et ça demande une réflexion par rapport à une présence prolongée et aux riverains. Alors là, il y a une réflexion à faire.

Puisque l'accord avec le TCS stipule que la Place des Forains sera dotée d'un deuxième étage et vraisemblablement couverte, plusieurs places sont à l'étude mais on est effectivement en phase d'étude. Il y a bien sûr l'Îlot C et l'Îlot D des CFF, nous avons discuté avec eux dernièrement et nous essayons de les bousculer mais pour l'instant ils ne nous les mettent pas à

disposition. Il y a le parking de Polyexpo qui appartient à l'État mais l'État ne nous le met pas à disposition. Il y aurait éventuellement la Scierie de la Fiaz mais le problème est quand même l'exigence des forains qui souhaite venir dans des endroits plus centrés et plus urbanisés ; ils posent des exigences bien claires à ce niveau-là.

Par rapport aux manifestations d'associations locales, on vient d'avoir un rapport qui parlait de cet aspect des choses, donc effectivement on va essayer d'être le plus ouvert possible à des manifestations d'associations locales. C'est clair qu'il faut trouver un juste équilibre dans la mesure où effectivement les places sont louées. On ne peut pas imaginer qu'on demande toutes les semaines à des gens qui louent leur place et qui la paient de faire de la place mais néanmoins je dirais que, ponctuellement, il y a effectivement la solution évoquée dans la foire aux questions et qui est la solution à laquelle on va devoir avoir recours si on veut mettre cette Place à disposition tant qu'il n'y a pas un deuxième étage au Forains et nous avons déjà pris une décision concernant une manifestation à venir. En fait, on autorisera la manifestation à s'installer dès le vendredi à 14h00 en faisant un espèce de part des choses entre les aspirations légitimes des locataires et les aspirations légitimes de l'association à organiser une manifestation.

En l'occurrence, il y a très peu d'associations qui souhaitent utiliser ce parking de la Place des Forains. Quand il y a des manifestations, c'est plutôt des expositions de voitures ou des choses comme ça qu'on pourrait mettre également ailleurs. Pour la foire des Six pompes, apparemment, il y a d'autres possibilités ; ce n'est pas forcément le lieu auquel ils tiennent et, d'après les informations que j'ai, il y a d'autres solutions, d'autres lieux autour à leur offrir pour pouvoir rayonner au mieux.

Donc voilà l'état de la situation aujourd'hui. Des efforts sont donc faits, des solutions ponctuelles sont trouvées tant qu'il n'y a pas de deuxième étage mais, à moyen terme, la réflexion n'est pas achevée. Elle est en cours et il faudra qu'on trouve quelque chose de plus saillant.

Voilà les éléments de réponse que je peux vous donner en espérant qu'ils vous satisfassent momentanément, puisque c'est un état des choses qui est destiné à ne pas durer.

**M. Karim Boukhris, Président :** Voilà, je vous remercie.

Je donne la parole à l'interpellateur pour son indice de satisfaction ou pour une deuxième prise de parole.

**M. Cédric Haldimann, PLR :** Alors, momentanément, je suis satisfait et heureux de savoir que des efforts sont faits pour certaines associations qui sont prêtes à s'investir pour la Ville et à organiser des manifestations dans la Ville de La Chaux-de-Fonds déjà cet été mais nous restons très attentifs à ce qui va se faire sur cette Place des Forains, notamment avec le

beau projet et les deux étages et nous reviendrons certainement auprès des autorités pour avoir des assurances que tout sera fait pour nos associations.  
Merci.

**M. Karim Boukhris, Président :** Voilà, je vous remercie.

Nous sommes donc au bout des urgences. Comme je vous l'ai dit, les questions et interpellations trouveront lors de la prochaine session. Resteront donc les motions et résolutions qui sont actuellement déposées au bureau.

Je vous souhaite une bonne soirée et clos cette séance.

### **Séance levée à 22h30**

Le président :  
Karim Boukhris

La secrétaire :  
Ilinka Guyot

La secrétaire-rédactrice :  
Esther Basse